

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



LIBRARY
A/33/118

Distr.
GENERALE
A/33/118
7 juin 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE/ANGLAIS/
ESPAGNOL/FRANCAIS



Trente-troisième session
Points 12, 24, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 47,
58, 59, 94 et 95 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

QUESTION DE NAMIBIE

QUESTION DE CHYPRE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE PALESTINE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

QUESTION DE LA RHODESIE DU SUD

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Note verbale datée du 2 juin 1978, adressée au Secrétaire général par le
représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de
lui transmettre ci-joint le texte du Communiqué final adopté à la réunion

* A/33/50/Rev.1

/...

ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane du 15 au 20 mai 1978.

D'ordre de son gouvernement, le représentant permanent prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte du Communiqué final, qui a notamment trait aux points 12, 24, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 47, 58, 59, 94 et 95 de la liste préliminaire, comme document officiel de l'Assemblée générale.

ANNEXE

Communiqué final

/...

COMMUNIQUE FINAL

Le Bureau de coordination des pays non alignés s'est réuni au niveau des ministres des affaires étrangères, à La Havane, du 15 au 20 mai 1978, après la réunion du Bureau de coordination au niveau des ministres des affaires étrangères de New Delhi, en avril 1977. La réunion a donné l'occasion de faire un tour d'horizon de la situation internationale actuelle, d'analyser les progrès faits dans la mise en oeuvre des décisions au cinquième Sommet, et d'entreprendre les travaux préparatoires de la Conférence des ministres des affaires étrangères qui se tiendra prochainement à Belgrade. Toutes ces réunions jouent un rôle important dans la direction à prendre en vue de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui se tiendra à La Havane, en 1979.

Ont participé les membres du Bureau suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Botswana, Cuba, Guinée, Guyane, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Libéria, Niger, Nigéria, Organisation de libération de la Palestine, Pérou, Sri Lanka, Soudan, Syrie, Tanzanie, Tchad, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Etaient également présents, en qualité d'observateurs, les membres de plein droit suivants du Mouvement : Argentine, Bangladesh, Chypre, République populaire du Congo, République démocratique populaire de Corée, Egypte, Ethiopie, Gabon, République du Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Panama, Tunisie, Ouganda, Yémen.

1. Le Bureau a accueilli avec satisfaction la déclaration du nouveau Gouvernement de l'Afghanistan, qui a affirmé son intention de rester membre du Mouvement des non-alignés et a exprimé sa préoccupation pour les campagnes de la presse impérialiste et pour l'attitude assumée par certains Etats et éléments réactionnaires au préjudice du processus politique interne qui se développe en Afghanistan et que déforment les faits de l'actuelle situation dans ce pays, membre du Mouvement des pays non alignés.

2. La réunion ministérielle du Bureau a constaté que les pays non alignés, fondant leur activité sur les décisions adoptées à différentes réunions au sommet, notamment à la cinquième Conférence au sommet de Colombo, ont continué de jouer un rôle toujours croissant dans les relations internationales en dépit des multiples difficultés et obstacles rencontrés.

La réunion a offert au Mouvement l'occasion de faire un tour d'horizon de la situation politique et économique internationale, ainsi que du développement de différentes formes de coopération au sein du Mouvement. Elle a aussi fourni l'occasion de renforcer le rôle indépendant du Mouvement en tant que facteur global dans les relations internationales, de resserrer son unité et sa solidarité, et de réaffirmer son caractère fondamental de véritable non-alignement à l'égard des blocs de puissances ou des alliances militaires avec les grandes puissances, en s'opposant à l'impérialisme, au colonialisme, au néo-colonialisme et au racisme, y compris le sionisme, l'apartheid et toutes les formes de domination étrangère, en vue d'instaurer un nouvel ordre international juste et équitable fondé sur l'indépendance politique, l'égalité et la justice économique dans l'intérêt de l'humanité tout entière, et particulièrement des pays en développement. Le Bureau

a considéré qu'il était de la plus haute importance de sauvegarder tous les principes du non-alignement énoncés par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors des précédentes conférences au sommet en s'opposant avec vigilance à toutes les tentatives visant à saper ces principes ou à compromettre le rôle du Mouvement en tant que facteur indépendant dans les relations internationales.

3. Le Bureau a examiné la situation politique et économique depuis sa réunion tenue à New Delhi en avril 1977.

Il a noté que devant la poursuite effrénée de la course aux armements, la solidarité entre pays non alignés qui s'était clairement manifestée au cours des étapes préparatoires cruciales de la prochaine session spéciale de l'Assemblée générale sur le désarmement avait aidé à identifier et à mieux cerner la menace constituée par l'existence des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. En Afrique australe, l'impitoyable intransigeance des régimes blancs minoritaires n'a fait qu'insuffler une vigueur nouvelle à la lutte pour la libération. Au Moyen-Orient, la persistance du refus de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien et la poursuite par Israël de sa politique d'agression et d'annexion, et de ses tentatives visant à consolider sa mainmise sur les territoires saisis et occupés par la force, n'ont pas affaibli la volonté d'aboutir à un règlement juste et durable de toute cette question. Le problème de Chypre est toujours aussi complexe. Dans le domaine économique, la promesse d'un dialogue constructif entre pays développés et en développement s'est pratiquement évanouie.

Le Bureau a mis l'accent sur la nécessité de respecter les décisions de la cinquième Conférence au sommet, en particulier sa Déclaration et son Programme d'action économique, et a pris note du rôle de premier plan que joue le Mouvement des pays non alignés dans le monde et dans la solution des problèmes internationaux, particulièrement au sein de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Bureau a examiné les résultats des activités menées par les pays non alignés sur la scène internationale et en ce qui concerne la réalisation du programme de coopération mutuelle, et a pris note des progrès satisfaisants enregistrés dans bien des domaines. Le Bureau a pris note et approuvé le rapport de la réunion du Bureau de coordination à New York concernant l'ensemble des activités des pays non alignés et les importants résultats obtenus par ces pays au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies. Le Bureau a également pris note du rapport relatif aux autres réunions des pays non alignés.

5. Le Bureau a observé avec satisfaction que l'accroissement du nombre des membres du Mouvement des pays non alignés reflétait la justesse de sa ligne visant à promouvoir et à sauvegarder la souveraineté, l'indépendance véritable et l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que le droit des peuples des territoires coloniaux, non autonomes, et sous le joug raciste à l'autodétermination et à l'indépendance.

6. Le Bureau a réaffirmé l'engagement des pays non alignés de maintenir la cohésion, l'unité et la solidarité du Mouvement, tout en soulignant l'importance de la lutte contre les manoeuvres visant à limiter son action, à dénaturer ses buts, à le diviser et à l'affaiblir, en vue de le détruire.

/...

Le Bureau a noté que le Mouvement des pays non alignés avait résolument résisté à toutes ces manœuvres et continuait ses efforts pour renforcer son unité et sa solidarité.

Il a également souligné la nécessité de promouvoir une adhésion totale aux principes et aux politiques du Mouvement des pays non alignés tels qu'ils ont été définis par les chefs d'Etat ou de gouvernement aux conférences au sommet des pays non alignés et de préserver son identité propre.

7. Le Bureau a souligné qu'il importait plus que jamais que les pays non alignés maintiennent l'unité la plus étroite possible. Ils devraient également redoubler d'efforts pour coopérer avec toutes les forces éprises de paix, démocratiques et progressistes dans le monde entier, en vue de parvenir à renforcer leur capacité de faire échouer les tentatives de l'impérialisme qui cherchait à regagner le terrain perdu ces dernières années.

8. Le Bureau a dénoncé les interventions et les pressions franches ou occultes exercées par l'impérialisme sous toutes ses formes contre les pays membres du Mouvement en vue de les déstabiliser ou de s'immiscer dans leurs affaires intérieures et contre les peuples luttant pour leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Bureau a rappelé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente et unième session, réaffirmant le droit souverain et inaliénable pour chaque Etat de déterminer librement son système social, politique et économique, ainsi que ses relations avec les autres Etats.

Le Bureau a réaffirmé l'importance attachée par les Etats non alignés au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et a constaté avec consternation que le problème de l'ingérence se posait toujours avec la même acuité menaçant la liberté, la stabilité, l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté des pays non alignés. Le Bureau a noté avec inquiétude les exemples toujours plus fréquents d'ingérence qui constituaient l'une des principales formes d'agression contre le Mouvement non aligné - une des forces d'émancipation les plus dynamiques dans les relations internationales contemporaines.

Le Bureau a réaffirmé sa ferme solidarité avec les pays non alignés qui continuaient à être victimes de l'ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures.

Dans sa résolution 32/153, l'Assemblée générale des Nations Unies a estimé qu'une déclaration de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats constituerait une contribution importante à l'élaboration plus poussée des principes visant à renforcer la coopération équitable et les relations amicales entre les Etats sur la base de l'égalité souveraine et du respect mutuel. A ce propos, le Bureau a recommandé à la Conférence ministérielle des pays non alignés de Belgrade de définir les éléments fondamentaux d'une telle déclaration et de proposer d'autres mesures que les pays non alignés devraient prendre dans le cadre de l'ONU. Il a, en conséquence, recommandé que le Groupe de travail des pays non alignés sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats à New York s'attelle immédiatement à cette tâche.

/...

9. Le Bureau a pris note de l'intensification de la lutte pour la libération des peuples face à toutes les formes d'oppression et d'expansion impérialiste, néo-colonialiste, colonialiste, raciste et sioniste.

10. Le Bureau a analysé la période qui s'est écoulée depuis la dernière réunion de New Delhi et a noté que l'activité des forces impérialistes, partisans et défenseurs du colonialisme et de toutes les formes de racisme, s'était développée et intensifiée. Il était évident que les régimes minoritaires racistes illégaux d'Afrique du Sud et de Rhodésie continuaient à multiplier leurs actes d'agression et à accroître la répression interne dans le but de perpétuer la domination et l'exploitation racistes. On a pu constater que la coopération militaire et économique entre l'Afrique du Sud et Israël bénéficiait de l'appui financier, technologique et militaire de certaines puissances occidentales. Cet appui avait encouragé l'Afrique du Sud à faire des incursions militaires en Angola et en Zambie et Israël à occuper militairement le territoire libanais.

Pendant la période étudiée, certaines puissances coloniales avaient intensifié leurs efforts pour intervenir sur le continent africain en vue d'entraver le processus de décolonisation des peuples luttant pour leur libération et de menacer les Etats membres du Mouvement des non-alignés qui manifestaient leur solidarité avec ces peuples.

11. Le Bureau a invité instamment les pays non alignés à prendre les mesures propres à favoriser l'instauration d'une autonomie collective entre eux et les autres pays en développement. L'unité de leurs objectifs et leur assistance mutuelle amélioreraient leur capacité d'action collective et leur pouvoir de négociation dans divers domaines internationaux, renforçant ainsi ces nouvelles dimensions du rôle du non-alignement.

12. Le Bureau a réaffirmé l'intention d'accroître et de renforcer la représentation des pays non alignés dans les organisations internationales et plus particulièrement dans les principaux organes des Nations Unies, compte tenu du principe de la représentation géographique équitable et de la nécessité d'établir une rotation entre eux.

SECURITE INTERNATIONALE ET DETENTE

13. Le Bureau a analysé la situation internationale actuelle et a exprimé sa préoccupation devant les revers enregistrés récemment dans le processus de détente et la dégradation de la situation dans certaines régions résultant de l'impasse à laquelle on est arrivé dans la solution de certains problèmes internationaux très importants faute d'en éliminer les causes originales.

Le Bureau a noté avec une vive inquiétude certaines tendances dangereuses à un retour à la guerre froide, se manifestant notamment par l'escalade dans la course aux armements, qui doit absolument cesser, car elle constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, voire même à la survie de l'humanité, en cas de guerre nucléaire.

/...

14. Le Bureau a invité les Etats à approfondir et à élargir le processus de détente, pour qu'il s'étende à tous les domaines des relations internationales dans toutes les régions du monde en contribuant à résoudre les problèmes internationaux décisifs avec la participation de tous les pays; il a souligné que ce processus contribuerait notablement au succès des négociations sur le désarmement. Le Bureau a réaffirmé que la paix, la sécurité et le relâchement des tensions ne pouvaient pas se fonder sur la politique du prétendu équilibre des forces, sur la division en blocs et sur la course aux armements.

15. Le Bureau a répété que la coexistence pacifique entre les Etats devait s'étendre à toutes les régions du globe et à tous les pays, sans exception.

16. Le Bureau a également estimé que l'intensification de la lutte pour la libération des peuples, de l'oppression impérialiste, colonialiste, néo-colonialiste et raciste, y compris du sionisme, contribuait au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

A cet égard, le Bureau a réaffirmé le droit légitime des peuples à recourir à la lutte armée dans leur combat pour la libération nationale.

DESARMEMENT

17. Au cours de sa réunion de La Havane qui a précédé la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement convoquée à l'initiative des pays non alignés, le Bureau s'est déclaré satisfait de la position adoptée par les pays non alignés au Comité préparatoire, qui est exprimée dans le projet de document final.

18. Le Bureau a souligné l'importance exceptionnelle de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, qui constituerait la réunion convoquée sur ce sujet. Il a déclaré que la tâche de la session extraordinaire était si capitale pour la paix et la sécurité internationales qu'aucun effort ne devait être épargné pour en assurer le succès compte tenu surtout de l'escalade dans la course aux armements, et notamment dans la course aux armements nucléaires.

19. Le Bureau s'est déclaré convaincu que la paix et la sécurité internationales durables n'étaient possibles qu'avec un désarmement général et complet, sous contrôle international effectif. En conséquence, il a invité la session extraordinaire de l'Assemblée générale à prendre des mesures précises pour mettre fin à la course aux armements et plus particulièrement à la course aux armements nucléaires. Il a réclamé l'arrêt du développement des essais et de la poursuite de la production d'armes nucléaires, la réduction et, enfin, l'élimination des arsenaux d'armes nucléaires existants et la renonciation à l'emploi de l'arme nucléaire par les puissances qui en sont dotées. Le Bureau a également demandé que soient prises des mesures contre la poursuite du développement, de la production et de l'utilisation des autres armes et nouveaux systèmes d'armes de destruction massive.

20. Le Bureau a affirmé qu'il existait un lien direct entre la détente, le désarmement et le développement. Il a souligné que des mesures effectives de

/...

désarmement libéreraient des ressources gigantesques actuellement gaspillées dans la course aux armements qui pourraient être utilisées pour le développement économique et social, en particulier des pays en développement. Le Bureau s'est déclaré convaincu que l'approfondissement et l'élargissement de la détente pourraient contribuer à ce processus.

21. Le Bureau a réaffirmé le rôle primordial de l'ONU dans le domaine du désarmement et, par conséquent, la nécessité de réorganiser les mécanismes de discussion et de négociation en matière de désarmement de façon à créer les conditions propres à permettre à tous les Etats, en particulier les Etats dotés de l'arme nucléaire et les autres puissances militaires, de prendre part à la solution des problèmes du désarmement.

22. Le Bureau a invité instamment tous les pays non alignés à participer activement à la solution de ces problèmes et à coordonner leurs actions sur la base de l'approche commune recommandée par la Conférence au sommet de Colombo et des positions des pays non alignés énoncées dans le rapport final du Comité préparatoire, afin d'assurer le succès de la prochaine session extraordinaire.

23. Le Bureau a pris note de l'information concernant la proposition de S. Exc. M. J. R. Jayewardene, président de Sri Lanka, tendant à créer une autorité internationale du désarmement qui fonctionnerait en tant qu'institution permanente dans le cadre du système des Nations Unies. Le Bureau s'est déclaré convaincu que les gouvernements des pays non alignés étudieraient attentivement et avec soin cette proposition.

QUESTION DES BASES MILITAIRES ETRANGERES

24. Le Bureau s'est déclaré fermement convaincu qu'au moment où le processus de décolonisation est arrivé à un stade crucial, la question de l'existence de bases militaires étrangères dans les territoires coloniaux et non autonomes revêtait une importance particulière en tant qu'obstacle à l'application effective de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Bureau a lancé un appel à tous les pays non alignés pour qu'ils favorisent, au cours de la session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement et de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'adoption de décisions tendant à obtenir le démantèlement inconditionnel de toutes les bases militaires étrangères existant dans les territoires ci-dessus mentionnés et dans d'autres régions d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine afin de garantir aux populations de ces territoires le plein, véritable et libre exercice de leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance.

UTILISATION DE L'ENERGIE NUCLEAIRE A DES FINS PACIFIQUES

25. Rappelant les décisions adoptées à la cinquième Conférence au sommet de Colombo des pays non alignés et à la Conférence des ministres des affaires étrangères du Bureau de coordination des pays non alignés de New Delhi relatives à la coopération mutuelle entre les pays non alignés en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en particulier dans les domaines dans lesquels il pourrait y

/...

avoir une plus grande autosuffisance dans l'utilisation de la technologie nucléaire en vue du développement et rappelant les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés a recommandé à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés de prendre l'initiative d'une action tendant à l'élaboration d'un programme d'action se fondant sur une étude générale du problème qui devra être faite par un groupe d'experts de pays non alignés.

Le Bureau a aussi lancé un appel à tous les pays non alignés afin qu'ils coordonnent leurs positions et leurs activités sur la base d'une approche commune des problèmes au sein des Nations Unies et des autres instances internationales en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

MOYEN-ORIENT

26. Après avoir examiné la situation au Moyen-Orient, le Bureau est arrivé à la conclusion que, depuis l'examen de cette question à la réunion ministérielle du Bureau, à New Delhi, les tensions dans la région s'étaient aggravées. Cette grave menace contre la paix et la sécurité internationales considérée lors de la réunion de New Delhi comme susceptible de déclencher un nouveau conflit armé a malheureusement été confirmée récemment par la violation et l'occupation d'une grande partie du territoire libanais par Israël.

27. Le Bureau a réaffirmé sa conviction que cette aggravation était due à la politique d'occupation et d'expansion d'Israël, et à son refus obstiné de respecter les principes contenus dans la Charte et dans les résolutions de l'ONU.

28. Après avoir examiné l'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis sa dernière réunion de New Delhi en avril 1977, le Bureau a souligné que la question palestinienne constituait le coeur du problème du Moyen-Orient et que la solution des deux problèmes était indissociable. Le Bureau a souligné en outre la nécessité de sauvegarder l'unité intrinsèque de la question palestinienne quand elle était examinée avec la situation au Moyen-Orient.

Le Bureau a estimé que tout effort visant à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient devait nécessairement inclure le retrait israélien de tous les territoires occupés et la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Il était également convaincu que toute solution qui ne tenait pas compte de ces deux conditions fondamentales ne saurait promouvoir la cause de la paix; au contraire, elle ne ferait que contribuer à préparer la voie aux tentatives des Etats-Unis d'Amérique visant à liquider la question palestinienne et à aider Israël à réaliser ses objectifs et à perpétuer le statu quo résultant de l'occupation, lui permettant ainsi de jouer le rôle d'un agent de l'impérialisme et du colonialisme dans la région.

29. Le Bureau a réaffirmé les décisions adoptées par les pays non alignés lors de leur réunion sur la question palestinienne et la situation au Moyen-Orient. Il a noté que ces décisions constituaient un ensemble de principes servant de base à toute recherche d'une solution juste et durable dans la région.

/...

Le Bureau a noté en outre que toute tentative pour saper la lutte visant à assurer l'application de ces principes était contraire à la détermination des pays non alignés de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et d'aider le peuple palestinien à recouvrer ses droits nationaux inaliénables.

30. Le Bureau a rendu hommage au peuple palestinien qui, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, lutte résolument pour l'indépendance nationale contre l'impérialisme et l'expansionnisme d'Israël et pour le maintien et le renforcement de sa position face à l'agression israélienne. Il a aussi rendu chaleureusement hommage aux peuples des pays arabes qui combattaient vaillamment et sans relâche pour déjouer les multiples ruses dangereuses de l'impérialisme, et mettre un terme à la politique obstinée des sionistes israéliens.

31. Le Bureau a estimé que la politique israélienne d'expansion et d'annexion des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés continuait et qu'Israël intensifiait les expulsions, les détentions massives, les mauvais traitements, ainsi que sa politique systématique de pillage et d'exploitation de la population arabe dans les territoires illégalement occupés.

Le Bureau a dénoncé catégoriquement l'exploitation par Israël des richesses et ressources naturelles de la Palestine et des autres territoires arabes occupés au mépris des règlements de La Haye et des conventions de Genève et a demandé à tous les pays de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute forme de coopération avec Israël qui faciliterait cette exploitation illégale par les autorités israéliennes d'occupation.

32. Le Bureau a noté avec une profonde préoccupation et a déploré les déclarations de certains dirigeants des Etats-Unis d'Amérique concernant les menaces répétées d'utiliser la force contre les pays producteurs de pétrole, notamment dans le golfe Arabe, et leurs intentions de maintenir des contingents militaires pour des interventions dans cette zone.

EGYPTE

33. Le Bureau a constaté qu'Israël continuait à refuser libertés et droits fondamentaux à la population arabe des territoires occupés et à restreindre sa liberté de culte. Israël intensifiait en outre sa politique de colonisation en encourageant et en élargissant ses colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés, dans le but évident d'empêcher l'avènement d'une paix juste et durable au Proche-Orient et de modifier les conditions géographiques, politiques, culturelles, religieuses et démographiques de ces territoires.

Non seulement Israël exploitait illégalement et abusivement la main-d'oeuvre arabe, mais il continuait à violer les droits de l'homme en torturant et en assassinant les prisonniers arabes.

34. Le Bureau de coordination s'est déclaré gravement préoccupé par la violation persistante des droits de l'homme de la population arabe dans tous les territoires

/...

occupés par Israël depuis juin 1967. Le Bureau a condamné les autorités israéliennes pour leur refus constant d'autoriser le Comité spécial des Nations Unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés à avoir accès aux territoires occupés et leur politique d'annexion de terres arabes.

Le Bureau a exprimé son soutien total à la résolution 32/91 de l'Assemblée générale des Nations Unies réaffirmant l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949 à tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem.

35. Le Bureau a souligné que l'établissement d'une paix juste et durable dans la région ne pouvait s'inscrire que dans le cadre d'une solution d'ensemble fondée sur le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et sur la restauration effective des droits nationaux, légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris celui de créer un Etat national et indépendant en Palestine, et sur la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, dans toute recherche d'une solution à la question palestinienne et à celle du Moyen-Orient.

36. Le Bureau a réaffirmé que, compte tenu de la politique expansionniste d'Israël et de ses manoeuvres dilatoires visant à perpétuer l'occupation illégale des territoires arabes, l'appui politique, économique et militaire accordé à Israël par les Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats était très préoccupant.

37. Le Bureau a dénoncé l'agression récente d'Israël contre le Sud-Liban, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. L'invasion israélienne visait à occuper le territoire libanais par la destruction des villages et des villes libanaises, qui obligeait les citoyens libanais à abandonner leurs foyers et leurs terres, et à écraser la résistance palestinienne. Le Bureau a demandé le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tout le territoire libanais. Il a aussi réclamé l'application de la résolution 425 du Conseil de sécurité et le respect scrupuleux de l'intégrité du territoire libanais et de la souveraineté et de l'indépendance du Liban dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues.

Le Bureau a invité le Conseil de sécurité à envisager l'adoption de mesures obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU afin d'obtenir le retrait immédiat et inconditionnel des forces d'agression israéliennes du territoire internationalement reconnu de la République du Liban.

38. Le Bureau a invité tous les pays à accorder leur appui matériel et moral aux Etats arabes et à l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien dans sa lutte en vue de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes.

39. Le Bureau a insisté à nouveau sur la suspension de toute aide visant à augmenter le potentiel militaire israélien et sur la non-reconnaissance des changements que l'Etat sioniste s'est efforcé d'instaurer dans la région pour en modifier les conditions physiques, démographiques et économiques.

/...

40. Le Bureau a condamné l'escalade militaire d'Israël en ce qui concerne les armements conventionnels, a dénoncé son intention de se doter d'armes nucléaires, ce qui constituerait une grave menace contre la paix et la sécurité internationales, et a par conséquent invité tous les membres du Mouvement des non-alignés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement à approuver une proposition :

a) Visant à inviter tous les Etats, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, à coopérer pleinement à des mesures internationales efficaces, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour faire cesser la grave menace que l'escalade continue de l'armement israélien fait planer sur la paix et la sécurité internationales;

b) Demandant au Conseil de sécurité d'inviter tous les Etats, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et indépendamment de tous les contrats existants, de s'abstenir de livrer des armes, des munitions, du matériel ou des véhicules militaires ou des pièces détachées à Israël, à assurer que ces livraisons n'atteignent pas Israël par l'intermédiaire d'autres parties, et à mettre fin à tout transfert d'équipement ou de technologie nucléaires ou de matières fissibles à Israël.

41. Le Bureau a aussi condamné les liens militaires et économiques croissants d'Israël avec l'Afrique du Sud et ses ventes d'armes à l'Afrique du Sud dans le cadre de sa politique hostile aux peuples africains et arabes et a noté avec inquiétude que la vente d'armes de fabrication israélienne à divers pays, notamment le Guatemala et le Nicaragua, renforçait l'industrie de guerre israélienne.

QUESTION DE LA PALESTINE

42. Le Bureau a réaffirmé que la question de la Palestine était au coeur du conflit qui se déroule au Moyen-Orient et a condamné toutes les politiques des Etats-Unis d'Amérique consistant à ignorer les droits nationaux légitimes inaliénables du peuple palestinien et à imposer des règlements partiels.

43. Le Bureau s'est déclaré à nouveau gravement préoccupé de l'usurpation continue de la Palestine par Israël et de ce que son refus flagrant de reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien ainsi que la politique expansionniste et raciste de l'Etat sioniste se soient accentués, ce qui constitue un défi flagrant à la communauté internationale et une violation croissante et permanente des principes de la Charte, des résolutions de l'ONU et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

44. Le Bureau a rappelé que la cinquième Conférence au sommet de Colombo avait insisté sur la nécessité de renforcer, au sein de l'ONU et de toutes ses institutions spécialisées, la pression des pays non alignés sur Israël pour l'obliger à respecter les résolutions des Nations Unies et, en particulier, qu'elle avait fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures effectives en ce sens, y compris celles qui figurent au Chapitre VII de la Charte. Le Bureau a constaté avec préoccupation que l'Etat sioniste continuait cependant à entreprendre de nouvelles violations et de nouvelles agressions qui, comme celle commise contre

/...

le Liban, provoquaient la condamnation mondiale. Le Bureau a jugé nécessaire de souligner la gravité de cette situation et de demander que des mesures plus énergiques et plus fermes soient adoptées pour mettre un terme à la politique d'agression systématique d'Israël.

45. Le Bureau a exhorté le Conseil de sécurité à mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour que soient appliquées les recommandations des rapports présentés par le Comité spécial des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à ses trente et unième et trente-deuxième sessions, et notamment les recommandations visant à permettre aux Palestiniens d'exercer leurs droits inaliénables, y compris le droit de réintégrer leur foyer et de reprendre possession de leurs biens et leur droit national à l'autodétermination et à l'établissement de leur Etat indépendant national en Palestine.

46. Le Bureau a rappelé la décision de la Conférence au sommet de Colombo qui demandait à tous les pays non alignés de s'engager à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, jusqu'à ce qu'il ait complètement retrouvé ses droits nationaux inaliénables.

47. Le Bureau a demandé que le 29 novembre soit observé comme journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien à partir de 1978.

48. Le Bureau a rappelé que la Conférence de Colombo a réaffirmé que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale et a demandé aux pays non alignés d'en tenir compte lors de la participation à la Conférence mondiale pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui doit se tenir en août 1978.

SAHARA OCCIDENTAL

49. Le Bureau a rappelé la déclaration de la cinquième Conférence au sommet sur la question du Sahara occidental, insiste pour que soit appliquée la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale qui établit le principe de l'autodétermination des peuples, et a demandé au Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies, en se fondant sur la résolution 32/22 de l'Assemblée générale du 28 novembre 1977, de maintenir à l'examen les événements survenant dans la zone et d'en informer l'Assemblée générale à sa trente-troisième session pour lui permettre de trouver une solution juste et durable au problème.

En même temps, il a exprimé le souhait sincère que la session extraordinaire au sommet de l'OUA qui sera convoquée sur cette question parvienne à une solution satisfaisante pour toutes les parties intéressées par le problème.

Le Bureau a estimé que la présence croissante d'anciennes puissances coloniales dans la région faisait obstruction aux efforts de l'OUA et de l'ONU pour trouver une solution pacifique au problème. En conséquence, il a lancé un appel pour qu'il soit mis fin à cette présence.

/...

AFRIQUE

50. En Afrique, la lutte en vue de libérer le continent des derniers vestiges de l'impérialisme, du colonialisme, de l'occupation, de la domination et de l'exploitation étrangères se poursuit sans relâche. D'un autre côté, les forces impérialistes ont intensifié leurs efforts par des pressions politiques et économiques afin d'entraver le processus de décolonisation des peuples en lutte pour leur autodétermination et leur indépendance et de menacer les Etats membres du Mouvement non aligné qui manifestent leur solidarité à l'égard de ces peuples.

51. Dans leurs tentatives en vue de déstabiliser les pays africains et de mettre un terme à la lutte de libération, les forces impérialistes ont accentué le recours à l'ingérence et à l'intervention, l'encouragement de manoeuvres colonialistes et néo-colonialistes, l'utilisation de mercenaires et la création de divisions et de conflits artificiels entre pays africains amis limitrophes.

52. Le Bureau a condamné tous ces actes de provocation. Il a instamment invité le Mouvement non aligné à rester vigilant et uni dans son appui continu à la liberté africaine afin d'assurer le succès du processus irréversible de l'émancipation économique, politique, sociale et culturelle des nations et des peuples africains et d'intensifier son soutien aux mouvements de libération.

AFRIQUE AUSTRALE

53. Le Bureau a examiné en détail les événements d'Afrique australe depuis la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés de New Delhi, a exprimé sa satisfaction devant la solidarité croissante avec les peuples opprimés d'Afrique australe et, à cet égard, a rappelé les résultats importants de la Conférence internationale de solidarité avec les peuples du Zimbabwe et de la Namibie qui s'est tenue à Maputo en mai 1977 et la Conférence mondiale pour l'action contre l'apartheid qui s'est tenue à Lagos en août 1977. Le Bureau a instamment invité tous les Etats à participer pleinement à la prochaine Conférence mondiale sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale qui se tiendra à Genève en août 1978.

54. Le Bureau a exprimé sa profonde inquiétude devant la détérioration de la situation en Afrique australe qui s'est manifestée par l'escalade du conflit résultant de la survivance même des régimes racistes minoritaires et leur insistance constante à poursuivre leur politique agressive et intransigeante dans un effort désespéré pour préserver leur mainmise sur la région et de perpétuer le système du colonialisme et l'apartheid. Non seulement les régimes racistes minoritaires ont élargi et intensifié leur répression brutale et leur extermination massive des peuples africains du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, mais ils sont également devenus toujours plus agressifs et provocateurs dans leur attitude à l'égard des pays africains voisins indépendants.

55. Le Bureau a noté que l'appui donné à la libération de l'Afrique australe était maintenant plus que jamais une des premières priorités du Mouvement des non-alignés.

/...

56. Le Bureau a passé en revue la situation qui prévaut en Rhodésie du Sud et a exprimé sa profonde indignation devant l'oppression et la répression continues du peuple du Zimbabwe par le régime illégal, raciste et minoritaire de Ian Smith, de même qu'en ce qui concerne les actes délibérés et répétés d'agression commis par le régime illégal contre les Etats de la ligne de front du Botswana, du Mozambique et de la Zambie qui sont une base d'arrière-garde pour la lutte de libération du peuple du Zimbabwe.

57. Le Bureau a réaffirmé le droit inaliénable du peuple du Zimbabwe à l'auto-détermination et à l'indépendance véritable et, à cette fin, a apporté son soutien total et fidèle au peuple opprimé du Zimbabwe dans sa lutte juste et légitime pour libérer son pays de l'oppression et de la domination racistes.

58. Le Bureau a dénoncé catégoriquement les intentions colonialistes du régime illégal raciste minoritaire de Ian Smith pour court-circuiter les tentatives de parvenir à un règlement négocié internationalement acceptable en vue de mettre fin à la domination raciste illégale. Ces tentatives ont également pour but de priver le peuple du Zimbabwe de son droit inaliénable à l'autodétermination et à son indépendance véritable, par des manoeuvres fallacieuses et méprisables en produisant le prétendu "règlement interne" en Rhodésie que le Bureau a fermement rejeté et condamné. Le prétendu "règlement interne" que le régime raciste a conçu pour duper la communauté internationale a en fait pour but de renforcer et de perpétuer la domination minoritaire raciste blanche. Le Bureau a reconnu l'importance de l'observation stricte des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre le régime de Ian Smith, et a exprimé sa profonde indignation devant les violations croissantes des sanctions, notamment par certains pays occidentaux et d'autres pays, et a renouvelé son appel à tous les Etats pour qu'ils appliquent strictement les sanctions.

59. Le Bureau a noté que le régime intransigeant et raciste de Rhodésie du Sud continue systématiquement de perpétrer des actes d'agression contre les Etats voisins du Botswana, du Mozambique et de la Zambie dans une tentative d'intimidation pour les inciter à abandonner leur soutien au peuple opprimé du Zimbabwe et en vue de donner au conflit des dimensions internationales.

60. Les agressions armées répétées contre le Botswana, le Mozambique et la Zambie, y compris l'invasion de Chimoio au Mozambique, de Luangwa en Zambie et des villages du Botswana à la frontière rhodésienne, se sont soldées par le massacre de centaines de civils et de réfugiés innocents et par la destruction gratuite d'une quantité considérable de biens. Le Bureau a exprimé sa solidarité avec ces Etats et avec le Mouvement de libération du Zimbabwe et a décidé que ces actes lâches du régime de Ian Smith contre les Etats de la ligne de front ne devraient pas rester impunis. A cet égard, le Bureau a préconisé l'adoption de mesures efficaces pour mettre fin aux violations répétées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces Etats, violations qui trouvent leurs racines dans la survivance du régime illégal.

61. Le Bureau a félicité les combattants du Front patriotique pour avoir poursuivi et intensifié la lutte armée visant à mettre fin à l'occupation illégale de leur pays et a assuré le mouvement de libération de son soutien total et inconditionnel dans sa lutte visant à libérer le Zimbabwe du colonialisme et à accéder à une véritable indépendance.

/...

62. Le Bureau a considéré qu'il ne pouvait y avoir de solution durable et pacifique au problème du Zimbabwe sans la participation des forces armées de libération. Le Bureau a tenu la puissance coloniale administrative - la Grande-Bretagne - pour responsable de l'existence même du régime de Ian Smith.

63. Le Bureau s'est déclaré à nouveau gravement préoccupé par la persistance de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud au mépris total de l'ONU, de la Cour internationale de Justice et de la communauté internationale dans son ensemble. En s'efforçant de perpétuer son occupation illégale de ce pays, le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud continue à soumettre le peuple namibien à une oppression et une répression brutales et sauvages. Plus récemment, on a enregistré une escalade du règne sud-africain de la terreur en Namibie, ainsi que le démontrent les arrestations arbitraires massives, la torture, la détention et l'emprisonnement de patriotes namubiens, en particulier de membres de la SWAPO, en vertu de "pouvoirs d'exception" établis par le soi-disant administrateur général. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud s'est caractérisée davantage encore par une campagne systématique de harcèlement, d'intimidation et d'humiliation du peuple namibien.

64. Le régime raciste sud-africain s'est efforcé de façon constante de diviser le peuple namibien selon des critères ethniques afin de conserver sa mainmise sur le territoire. C'est pour cette raison que Pretoria a exporté en Namibie sa politique d'apartheid et de bantoustanisation et patronné la prétendue Conférence constitutionnelle de la Turnhalle à laquelle ont participé des fantoches choisis par lui. Tout en faisant mine de rechercher un règlement internationalement acceptable, le régime se prépare en fait frénétiquement à mettre au point un prétendu "règlement interne" en Namibie afin de conférer un semblant de pouvoir à un régime fantoche et un vernis de légalité à l'occupation raciste, d'encourager la guerre civile et de propager la fiction selon laquelle le combat du peuple namibien pour la libération de son territoire constituerait une agression menée de l'extérieur. A cet égard, l'Afrique du Sud a également mis sur pied des armées tribales en Namibie.

65. Dans une tentative lâche et scandaleuse visant à saper l'intégrité territoriale, l'indépendance économique et la sécurité nationale de la Namibie, le régime sud-africain a précipité l'adoption, par son prétendu parlement, d'une loi illégale visant à annexer Walvis Bay.

66. Le régime raciste de l'Afrique du Sud a également intensifié sa présence militaire en Namibie et utilisé illégalement le territoire pour commettre des actes d'agression contre les pays africains indépendants voisins, en particulier la République populaire d'Angola et la République de Zambie qui constituent une base d'arrière-garde pour le mouvement de libération de la Namibie. En outre, le régime raciste a accru son recrutement de mercenaires.

67. Le Bureau a réaffirmé le droit inaliénable du peuple namibien à l'auto-détermination et à l'indépendance nationale conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Le Bureau a fermement condamné le régime raciste sud-africain pour son occupation illégale continue de la Namibie, son oppression et sa répression intensifiées du peuple namibien, ses manoeuvres destinées à mettre en place un régime fantoche sur le

/...

territoire et son annexion illégale de Walvis Bay. Le Bureau a exprimé catégoriquement et sans équivoque son appui à l'intégrité territoriale de la Namibie, y compris Walvis Bay, et, à cet égard, a rappelé qu'il estimait que l'"annexion" sud-africaine de Walvis Bay était nulle et non avenue et constituait un acte inadmissible d'usurpation territoriale et d'expansionnisme.

68. Le Bureau a également condamné l'Afrique du Sud pour son invasion de la République populaire d'Angola déclenchée le 4 mai 1978 depuis la Namibie. Ce nouvel acte d'agression contre l'Angola par l'Afrique du Sud, qui a entraîné une perte considérable de vies humaines et de biens, démontre une fois encore les atteintes impitoyables et criminelles du régime visant à saper l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola et, en même temps, paralyser le mouvement de libération de la Namibie et exterminer les réfugiés namibiens. Le Bureau s'est félicité de la prompte condamnation par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 428 (1978) de l'Afrique du Sud pour son invasion armée des villages angolais de Kassinga, Dombondola et Tchetequera. En cas de nouvelle agression, le Conseil de sécurité devrait adopter des mesures efficaces qui, une fois pour toutes, contraindraient le régime d'apartheid sud-africain à respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola.

69. Le Bureau a également noté avec reconnaissance que l'Assemblée générale des Nations Unies a récemment tenu une session extraordinaire sur la Namibie et a adopté, à une écrasante majorité, une déclaration et un programme d'action importants pour la libération de la Namibie. La session extraordinaire démontre fort bien que la communauté internationale est résolue à mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et à obtenir la véritable libération du territoire qui aurait déjà dû être acquise depuis longtemps. Le Bureau a recommandé à tous les gouvernements de respecter la Déclaration et le Programme d'action sur la Namibie adoptés à la session extraordinaire. Le Bureau a également invité le Conseil de sécurité des Nations Unies à prendre des mesures immédiates pour appliquer les dispositions pertinentes de ce document et, en particulier, l'appel en faveur de sanctions économiques générales, d'un embargo sur les armes et d'un embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

70. Le Bureau a considéré que l'intensification du règne de terreur sud-africain en Namibie et la récente invasion armée sud-africaine de l'Angola démontraient une fois de plus que le régime raciste n'avait aucune intention de se retirer pacifiquement de la Namibie. Cette position de l'Afrique du Sud était contraire à ses affirmations selon lesquelles elle avait l'intention de se retirer de la Namibie, conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Le Bureau a, par conséquent, estimé qu'il fallait soumettre l'Afrique du Sud à un maximum de pressions pour la contraindre à se retirer de la Namibie.

71. Le Bureau a félicité le peuple namibien sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime dans sa lutte courageuse contre l'occupation illégale de l'Afrique du Sud et en vue de sa libération nationale complète. En réaffirmant son soutien inconditionnel au peuple namibien dans sa juste lutte, et sa solidarité avec lui, le Bureau a invité la communauté internationale à accorder un soutien matériel continu et d'autres formes de soutien au peuple namibien et à son mouvement de libération nationale, la SWAPO.

/...

72. Le Bureau a conclu que le régime raciste sud-africain d'apartheid continuait à développer et à institutionnaliser des mécanismes de répression monstrueux poussés jusqu'à un haut degré de raffinement. Les Africains sont quotidiennement victimes d'exécutions massives, de tortures brutales, d'emprisonnements et de détentions arbitraires, de déplacements de masse et diverses autres formes de harcèlement en vue de détruire leur résolution de parvenir à l'exercice de leurs droits élémentaires inaliénables. Dans une manoeuvre pour duper la communauté internationale, pour créer des zones tampons, pour démanteler l'opposition africaine et pour créer un réservoir de main-d'oeuvre à bon marché, le régime de l'apartheid a créé l'"indépendance" simulée du Transkei et du Bophuthatswana et a fait des plans pour donner la même "indépendance" simulée au bantoustan qu'on se propose d'appeler Venda.

73. Dans sa tentative pour affermir son pouvoir colonial et intimider les Etats africains, l'Afrique du Sud a encore accru sa mainmise militaire, notamment le développement d'un site d'essais nucléaires dans le désert de Kalahari, avec l'aide de certaines puissances occidentales.

74. Le Bureau a catégoriquement condamné les plans de l'Afrique du Sud tendant à développer les armements nucléaires et à inviter instamment la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale à examiner cette question et à prendre des mesures effectives pour mettre un terme à cette évolution fâcheuse qui aura de graves répercussions pour l'Afrique et pour la paix et la sécurité internationales.

75. Le Bureau a fermement condamné le régime sud-africain pour sa poursuite de l'abominable politique de l'apartheid et a demandé l'élimination totale de ce système dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. Le Bureau a réaffirmé le droit inaliénable du peuple sud-africain à l'autodétermination et a rendu hommage à ceux qui ont fait de grands sacrifices pour la cause de la libération de l'Afrique du Sud.

76. Le Bureau a aussi condamné le régime de Pretoria pour son traitement inhumain systématique du peuple africain en Afrique du Sud, ses massacres, ses tortures brutales, ses arrestations et détentions arbitraires, son exploitation forcée de la main-d'oeuvre, ses déportations massives et autres formes de brimades.

Rappelant les résolutions pertinentes de l'ONU condamnant la création des prétendus bantoustans par le régime sud-africain d'apartheid, le Bureau a rejeté catégoriquement et a dénoncé la prétendue "indépendance" du bantoustan du Bophuthatswana et déclaré cette indépendance nulle et non avenue. Il a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils continuent d'ignorer l'existence de telles entités.

77. Le Bureau a vivement déploré les actions des Etats et des intérêts économiques étrangers qui continuent à collaborer avec le régime raciste de Pretoria au mépris des résolutions pertinentes de l'ONU, l'aidant ainsi à persister dans sa politique criminelle. En outre, rappelant la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité imposant un embargo obligatoire sur les armes destinées à l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Bureau a aussi condamné

/...

énergiquement les pays occidentaux qui continuaient à armer l'Afrique du Sud et collaboraient avec elle dans le domaine nucléaire.

78. Le Bureau s'est déclaré très préoccupé par le fait que l'alliance formée par les régimes racistes d'Afrique du Sud, de Rhodésie du Sud et d'Israël ait resserré ses liens dans les domaines politique, économique et militaire, et en particulier dans le domaine des armements nucléaires. Le Bureau a répété que ces régimes cherchaient à éliminer les mouvements de libération en Afrique australe et en Palestine, et à établir leur domination sur le monde africain et arabe.

79. Tout en réaffirmant le rôle des Etats de la ligne de front comme arrière-garde stratégique des mouvements de libération, le Bureau a reconnu que ces pays continuaient à faire d'immenses sacrifices économiques et autres dans la juste lutte pour la liberté et l'indépendance en Afrique australe. Le Bureau a rappelé à cet égard les résolutions de l'ONU sur l'aide à l'Angola, au Botswana, au Mozambique et à la Zambie et a félicité les Etats qui ont répondu positivement et fourni l'aide si nécessaire. Le Bureau a renouvelé son appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde une aide accrue et soutenue aux Etats de la ligne de front afin de leur permettre de contribuer plus efficacement à la lutte pour la libération et leur donner la possibilité de se défendre contre les régimes racistes minoritaires.

80. Le développement économique du Lesotho continue à pâtir du refus de ce pays de reconnaître la prétendue "indépendance" du Transkei conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Le Bureau a félicité les Etats qui ont déjà accordé une aide au Lesotho et a lancé un appel à ceux qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils viennent promptement en aide à ce pays afin de lui permettre de mener à bien ses projets de développement et lui donner les moyens accrus d'appliquer pleinement les résolutions de l'ONU sur l'apartheid et les bantoustans.

81. Le Bureau a félicité les membres du Mouvement qui ont contribué au Fonds de solidarité pour la libération de l'Afrique du Sud établi en application de la résolution 2 de la cinquième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, et invite à nouveau les pays qui n'ont pas encore accordé leur aide à répondre positivement et rapidement.

CHYPRE

82. Rappelant les déclarations antérieures des non-alignés sur Chypre, le Bureau a exprimé sa grave préoccupation devant la persistance de la crise et a déploré le fait qu'une partie du territoire de la République de Chypre restait occupée par des troupes étrangères, malgré les résolutions de l'ONU et les déclarations du Mouvement des non-alignés. Il a renouvelé son soutien complet et sa pleine solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République de Chypre, membre fondateur du Mouvement non aligné, et a réclamé l'application immédiate des résolutions de l'ONU - et plus particulièrement de la résolution 3212 (XXIX) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale et que le Conseil de sécurité a faite sienne dans sa résolution 365 (1974) - et a invité tous les Etats à respecter scrupuleusement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre et sa condition

/...

de pays non aligné et à mettre un terme à toute ingérence étrangère dans ses affaires intérieures; il a demandé le retrait immédiat et inconditionnel de Chypre des forces armées étrangères et l'adoption de mesures urgentes pour que tous les réfugiés rentrent, sains et saufs, dans leurs foyers, y compris la recherche des disparus et des explications sur leur disparition, ainsi que le respect des droits de l'homme de tous les Chypriotes.

83. Le Bureau a par ailleurs exhorté toutes les parties concernées à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et a déploré les mesures déjà prises, notamment celles, arbitraires, visant à provoquer par n'importe quel moyen un changement dans la structure démographique de l'île. La situation créée par de telles mesures ne devrait pas pouvoir influencer sur la solution de la question chypriote.

84. Le Bureau a recommandé que le Conseil de sécurité garde constamment à l'étude la question chypriote et prenne des mesures efficaces, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, pour assurer l'application rapide des résolutions de l'ONU concernant Chypre.

MAYOTTE

85. Bien qu'elles aient conquis leur indépendance, les îles Comores continuent d'être les victimes de l'agression impérialiste. Le Gouvernement français viole l'intégrité territoriale et l'unité politique de cet Etat, en essayant de démembrer Mayotte qui forme avec les îles d'Anjouan, de la Grande Comore et de Mohéli, l'archipel des Comores.

Le Bureau a condamné l'intervention française dans cette région qui viole les principes contenus dans la Charte des Nations Unies et en particulier ceux de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960.

86. Le Bureau a estimé que la décision du peuple des îles Comores n'avait pas été respectée par la France et a invité cette puissance à engager des pourparlers avec le Gouvernement des îles Comores pour mettre un terme à la situation actuelle; il a en outre demandé à la France de se retirer de l'île de Mayotte et de démanteler les bases militaires qu'elle y entretient.

COREE

87. Le Bureau a examiné la situation en Corée et a demandé la cessation immédiate des nouvelles manoeuvres de provocation guerrière en Corée du Sud et des projets visant à créer "deux Corées" et a réaffirmé son soutien à la juste revendication du peuple coréen pour la réunification indépendante et pacifique du pays sans intervention étrangère, sur la base des trois principes de réunification énoncés dans la déclaration commune nord-sud du 4 juillet 1972, par le retrait inconditionnel de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud et de tous leurs moyens de guerre, y compris les armes nucléaires et des bases militaires, la dissolution du commandement des Nations Unies et le remplacement de l'accord d'armistice coréen par un accord de paix.

/...

KAMPUCHEA ET VIET NAM

88. Le Bureau a exprimé l'espoir que, conformément aux principes du Mouvement des non-alignés, les problèmes se rapportant aux relations entre le Viet Nam et le Kampuchea soient réglés pacifiquement, sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence réciproque dans les affaires intérieures et que des négociations aient lieu à cette fin entre les deux pays.

LAOS ET VIET NAM

89. Le Bureau a pris note avec satisfaction du fait que le Fonds de solidarité des pays non alignés pour la reconstruction du Laos et du Viet Nam avait été créé conformément à la résolution pertinente de la Conférence au sommet de Colombo. Le Bureau a invité tous les pays non alignés à renouveler leur soutien à ce fonds afin qu'un rapport portant sur ses opérations fructueuses puisse être présenté aux chefs d'Etat ou de gouvernement à leur sixième conférence au sommet.

TIMOR ORIENTAL

90. Partant de la décision adoptée par la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés, le Bureau a réaffirmé le droit du peuple est-timorais à l'auto-détermination, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies.

AMERIQUE LATINE

91. Le Bureau a manifesté son soutien résolu aux actions entreprises par les pays latino-américains en vue de consolider et de défendre leur souveraineté nationale, ainsi que de récupérer leurs ressources naturelles, et il a condamné les actes d'hostilité et les pressions économiques extérieures visant à freiner ces actions.

92. Le Bureau a réaffirmé son inquiétude devant la survivance de territoires coloniaux en Amérique latine, ainsi que devant la présence de bases militaires étrangères qui mettent en danger la paix et la sécurité dans cette région. Il a aussi réaffirmé sa solidarité active avec les peuples de ces territoires dans leur lutte légitime pour l'autodétermination et l'indépendance et pour l'élimination de toutes les formes de présence militaire de leur territoire.

93. Le Bureau a souligné la nécessité que les Etats-Unis d'Amérique lèvent immédiatement et inconditionnellement leur blocus contre Cuba et a soutenu le droit du peuple cubain à recevoir des indemnisations pour les lourdes pertes matérielles en découlant. La présidence a exprimé une fois encore sa solidarité avec Cuba, qui exige que lui soit rendue la partie de son territoire qu'occupe actuellement, contre sa volonté, la base navale des Etats-Unis à Guantanamo.

94. Le Bureau a réaffirmé qu'il soutenait fermement, dans toutes les instances, le Gouvernement et le peuple panaméens et les a félicités des efforts qu'ils déployaient en vue de recouvrer leur souveraineté effective sur l'ensemble du territoire national. Il a pris note de la signature par les Etats-Unis et Panama

/...

du Traité relatif à la neutralité permanente et au fonctionnement du canal de Panama, ainsi que celle du Traité du canal de Panama de 1977 que les deux pays ont décidé de ratifier, les Etats-Unis ayant réaffirmé expressément le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de Panama. Le Bureau a estimé que ces traités constituaient un pas vers l'élimination de la situation coloniale dans la zone du territoire panaméen où se situe le canal et qu'ils contribuaient à faire progresser la décolonisation de toute l'Amérique centrale et des Caraïbes. Le Bureau a aussi pris note du fait que les deux pays sont convenus d'ouvrir à l'adhésion de tous les Etats le protocole du Traité relatif à la neutralité permanente du canal, et a demandé à tous les Etats de respecter la neutralité permanente de la voie de navigation interocéanique et d'observer à la lettre le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de la République de Panama, en soulignant que tout acte hostile ou toute activité dirigés contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique du Panama constitueraient une violation de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international régissant les relations entre les Etats de la région et une menace pour la paix et la sécurité internationales.

95. Le Bureau a constaté avec une profonde préoccupation la persistance des menaces et des pressions contre l'inviolabilité et l'intégrité territoriales de Belize qui continuaient à empêcher le peuple de ce territoire d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Bureau a réaffirmé sa solidarité avec le peuple de Belize et adressé un appel aux Etats membres du Mouvement et à la communauté internationale pour qu'ils prennent toutes les mesures en leur pouvoir afin de faciliter l'accession rapide du peuple de Belize à l'indépendance authentique dans la sécurité et d'assurer la sauvegarde de son intégrité territoriale.

96. En ce qui concerne le cas des îles Malvinas, le Bureau a soutenu la juste aspiration de la République argentine et a exhorté les parties concernées à accélérer les négociations en vue de faire repasser ce territoire sous la souveraineté argentine.

97. Le Bureau a faites siennes les résolutions de la trente-deuxième Assemblée générale de l'ONU sur la situation au Chili et il a demandé instamment au Secrétaire général de l'ONU et au Président de l'Assemblée générale à faire, dans l'exercice du mandat de cette Assemblée, tout ce qui est à leur portée pour restaurer les droits de l'homme et les libertés fondamentales au Chili et qu'ils s'efforcent d'obtenir des informations sur l'endroit où se trouvent les personnes disparues dans ce pays.

98. Le Bureau a rappelé ses décisions antérieures sur Porto Rico, a réaffirmé son soutien du droit légitime du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance et a réclamé l'adoption rapide de mesures visant à réaliser cet objectif.

/...

99. Le Bureau a condamné le développement des liens du Chili, de l'Uruguay, du Paraguay, de la Bolivie et d'autres pays avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

EUROPE

100. Rappelant les décisions de la cinquième Conférence au sommet des pays non alignés en ce qui concerne la situation en Europe et en Méditerranée, la Réunion ministérielle du Bureau de coordination a pris note des résultats positifs de la Conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe, et de l'intention des Etats participants d'assurer la continuité d'une coopération multilatérale équitable fondée sur l'Acte final de la CSCE, y compris la coopération dans la région méditerranéenne. Le Bureau a estimé que la mise en oeuvre des dispositions de l'Acte final était indispensable, notamment celles concernant les principes de coopération des pays européens avec les autres pays du monde, en particulier pour ce qui est de la solution de problèmes globaux tels que le développement et le désarmement. Le Bureau a noté avec satisfaction la coopération fructueuse et les efforts conjoints des pays non alignés et neutres lors de la Conférence de Belgrade pour parvenir à cette fin.

MEDITERRANEE

101. Pour ce qui est de la Méditerranée, le Bureau a fait remarquer qu'il fallait intensifier les efforts concertés des pays méditerranéens non alignés visant à transformer la région en zone de paix et de coopération, ce qui contribuerait à renforcer considérablement la paix et la sécurité internationales des pays de cette région. A ce propos, le Bureau a recommandé que la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés de Belgrade coordonne de nouveaux efforts des pays non alignés, en particulier dans le cadre de l'ONU, en vue de la mise en oeuvre des décisions de la cinquième Conférence des pays non alignés relatives à la Méditerranée.

L'OCEAN INDIEN EN TANT QUE ZONE DE PAIX

102. Le Bureau a rappelé la Déclaration de Colombo et réaffirmé l'engagement pris par les pays non alignés en ce qui concerne la Déclaration tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1971 dans sa résolution 2832 (XXVI). Il a réclamé l'élimination des bases étrangères des installations militaires et des services de soutien logistique de l'océan Indien et de ses eaux adjacentes, le retrait des armes nucléaires et des armes de destruction massive et la suppression de toute manifestation de la présence militaire de grandes puissances dans l'océan Indien résultant de la rivalité des grandes puissances. Il a condamné l'existence, le maintien et l'élargissement des bases militaires étrangères

comme celle de Diego Garcia. Le Bureau a condamné l'existence de bases militaires sud-africaines dans la région ainsi que l'étroite collaboration militaire entre les régimes de Pretoria, Israël et d'autres puissances occidentales dans la région. Le Bureau a en particulier condamné l'existence des bases de Simonstown et de Silvermine ainsi que le projet Advokaat, dont le but était notamment de surveiller les mouvements africains de libération nationale. Il a également affirmé que l'adhésion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien à des alliances ou à des pactes conçus dans le contexte de la rivalité de grandes puissances nuisait aux objectifs de la Déclaration tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix; c'est pourquoi il a exhorté ces Etats à se dégager de ces alliances ou pactes.

103. Le Bureau a exprimé sa conviction que toute tentative de créer des sphères d'influence dans l'océan Indien et dans ses extensions naturelles serait contraire aux buts poursuivis par la Déclaration tendant à faire de l'océan Indien une zone de paix. Il a constaté que les grandes puissances ont mené des négociations sur la question de la démilitarisation de l'océan Indien. Il a également constaté que les grandes puissances ont noué des contacts avec le Comité spécial de l'océan Indien et exprimé l'espoir que les grandes puissances et les principaux utilisateurs maritimes de l'océan Indien coopéreraient effectivement avec le Comité spécial. Il a instamment invité les grandes puissances à accélérer leurs négociations afin de se conformer au texte de la résolution 2832 de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question.

104. Le Bureau a rappelé la décision prise dans la résolution 32/86 adoptée par la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies selon laquelle la prochaine étape en vue de la convocation d'une conférence sur l'océan Indien consiste à convoquer à New York, à une date opportune, une réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien.

LE REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

105. Le Bureau a noté avec regret que les différends entre certains pays non alignés ont conduit à des situations de conflit. Il a recommandé aux pays non alignés de rechercher des solutions pacifiques à leurs différends conformément aux principes du non-alignement et de la Charte des Nations Unies, sur la base du strict respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du droit des peuples à un développement national et social libre. Le Bureau a recommandé à la Conférence ministérielle des pays non alignés d'examiner les moyens par lesquels le mouvement des non-alignés dans son ensemble pourrait contribuer au règlement pacifique des différends entre pays non alignés.

/...

COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

106. Le Bureau a pris note avec satisfaction des importants rapports sur la question de l'information présentés respectivement par la Tunisie en sa qualité de Président du Conseil intergouvernemental pour la coordination de l'information et des mass media, par l'Inde, en sa qualité de Président du Comité de coordination du Pool d'agences de presse et par la Yougoslavie, en sa qualité de Président du Comité de la coopération des organisations de radiodiffusion des pays non alignés.

107. Le Bureau s'est félicité du succès de la première Conférence des organisations de radiodiffusion des pays non alignés tenue à Sarajevo en Yougoslavie, du 24 au 29 octobre 1977, et du premier pas déjà accompli vers la mise en oeuvre concrète du Plan d'application et du Programme d'action.

108. Le Bureau s'est déclaré satisfait de ce que le Pool d'agences de presse des pays non alignés consolide maintenant sa phase opérationnelle, et a appuyé les décisions concrètes prises récemment par le Comité de coordination du Pool d'agences de presse à sa deuxième réunion à Djakarta du 3 au 5 avril 1978.

109. Le Bureau a souscrit aux décisions prises à la deuxième réunion du Conseil de coordination intergouvernemental sur l'information et les mass media des pays non alignés tenue à La Havane du 16 au 19 avril 1978.

110. Le Bureau a invité instamment les gouvernements des pays non alignés à mettre en application les recommandations formulées par le Conseil et les deux organes, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'infrastructure des télécommunications, l'abaissement des tarifs de transmission et la lutte contre la pénurie de cadres et de personnel qualifiés par l'organisation de cours de formation et par une coopération avec l'UNESCO.

111. Le Bureau a recommandé aux pays non alignés de coordonner leurs positions et de présenter un front uni au sein de l'ONU et de l'UNESCO, afin de donner aux débats sur l'information, l'orientation jusqu'à favoriser l'instauration du nouvel ordre international de l'information envisagé dans la Déclaration de la Conférence au sommet de Colombo.

112. Le Bureau a accueilli favorablement la proposition de Sri Lanka de créer un centre de documentation de pays non alignés à Colombo, qui rassemblerait, collationnerait et tiendrait à jour les documents et publications du mouvement des non-alignés depuis sa création et en distribuerait des copies aux pays membres. Il a reconnu que la création d'un tel centre de documentation des pays non alignés répondrait à la nécessité évidente d'un collationnement systématique de matériel d'information utile et d'une diffusion appropriée et rapide de ce matériel dans les Etats membres et les milieux universitaires. Le Bureau a recommandé que cette proposition soit soumise pour examen à la réunion ministérielle des pays non alignés à Belgrade.

/...

RESOLUTION DE GRATITUDE AU PAYS HOTE

113. La réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 15 au 20 mai 1978 a noté avec reconnaissance l'atmosphère amicale et sans accroc qui a régné pendant la réunion.

Le Bureau a exprimé sa profonde satisfaction devant les excellentes dispositions prises et notamment devant le fait que le Gouvernement cubain a répondu à l'appel du Bureau dans des circonstances particulières. Les facilités fournies par le pays hôte et la réception cordiale et l'attitude amicale du peuple cubain ont énormément contribué à la réussite de la réunion.

Le Bureau a exprimé ses remerciements chaleureux et sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple cubains dirigés par S. Exc. le commandant en chef Fidel Castro, président de la République.

Le Bureau a réaffirmé sa haute appréciation du rôle joué par Cuba dans l'appui de la cause de la libération nationale et de la liberté et de sa contribution à la paix et à la sécurité internationales.

Le Bureau a réaffirmé l'importance de la prochaine sixième conférence au sommet qui doit se tenir à La Havane (Cuba) en 1979 et s'est déclaré convaincu que cette conférence au sommet contribuera à consolider encore le mouvement des non-alignés et à renforcer son rôle dans les affaires internationales.

QUESTIONS ECONOMIQUES

1. Le Bureau a noté que la constatation des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à leur réunion de Colombo en août 1976, selon laquelle les pays en développement continuaient à faire face "à une crise aiguë en ce qui concerne aussi bien la réalisation ou le maintien d'un niveau de vie minimum pour leur population que leurs perspectives de développement" était encore malheureusement valable.
2. Le Bureau a rappelé qu'à sa dernière réunion tenue à New Delhi, il était arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pratiquement pas eu d'amélioration de la situation des pays en développement, compte tenu de l'absence de tout progrès substantiel dans la restructuration de l'économie mondiale. Le Bureau a estimé en conséquence que le maintien de cette situation rendait de plus en plus impératif pour les pays non alignés et pour les autres pays en développement d'intensifier leurs efforts pour assurer la prochaine instauration du nouvel ordre économique international.
3. Il a réaffirmé que la lutte contre l'injustice, l'ordre économique mondial était partie intégrante de la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le sionisme, la discrimination raciale, l'apartheid et toutes les autres formes de domination, d'exploitation ou d'occupation étrangère.

EXAMEN DE LA SITUATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

4. Le Bureau a passé en revue la situation économique internationale et a noté avec inquiétude que, depuis sa dernière réunion de New Delhi en avril 1977, il n'y avait pratiquement pas eu de progrès dans la restructuration de l'économie mondiale et que l'écart entre les pays développés et en développement continuait à se creuser de sorte que la situation des non-alignés et des autres pays en développement et, en particulier, celle des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays les plus gravement touchés dans l'économie mondiale continuait à se dégrader. La situation économique internationale actuelle est caractérisée par une tendance au repli dans les politiques des pays en développement en matière commerciale et en matière de transfert des ressources pour le développement.
5. Dans le domaine du commerce, les politiques protectionnistes des pays développés semblent constituer leur réponse à la modification de l'avantage comparatif en faveur des pays en développement dans certains secteurs et aux efforts de ceux-ci pour transformer leurs propres matières premières. Le Bureau a lancé un appel aux pays développés pour qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour inverser cette tendance en appliquant des politiques d'ajustement qui ne soient pas au détriment des pays en développement, dans le cadre de leur propre économie.
6. Le Bureau a noté avec inquiétude l'absence de progrès dans les négociations commerciales multilatérales qui se déroulent d'une manière discriminatoire entre les pays développés sur une base bilatérale.

7. Tandis que les articles manufacturés et semi-manufacturés exportés par les pays en développement se heurtent à des barrières tarifaires et non tarifaires, les recettes provenant des matières premières exportées par ces pays continuent à être à la merci de facteurs extérieurs. Cette situation qui vient s'ajouter à l'augmentation des prix des importations des pays en développement d'une part, et à la stagnation relative des prix de leurs exportations d'autre part, a conduit à une dégradation des termes de l'échange de l'ensemble des pays en développement.

8. En ce qui concerne les transferts de ressources pour le développement, le Bureau a noté avec regret que ces transferts des pays développés vers les pays en développement avaient diminué durant la période 1976/77. Ce facteur s'ajoutant à la perte de recettes d'exportations par les pays en développement a contribué à porter leur endettement à un niveau intolérable. Le Bureau a demandé à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de tout mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif défini en ce qui concerne l'aide internationale au développement, afin d'asseoir la stratégie pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement sur des bases plus solides. Le Bureau a répété que l'aide étrangère ne devrait pas être utilisée pour faire pression sur eux au niveau de la définition de leurs priorités et de leurs politiques nationales.

9. Pour résumer son tour d'horizon de la situation économique internationale actuelle, le Bureau s'est déclaré particulièrement préoccupé par l'évolution de la situation dans les domaines suivants : la diminution du pouvoir d'achat des pays en développement du fait du déséquilibre croissant entre les prix de leurs exportations et ceux de leurs importations; les obstacles à l'expansion et à la diversification de la production d'articles manufacturés et semi-manufacturés des pays en développement résultant, notamment, des politiques protectionnistes et discriminatoires des pays développés; les effets négatifs de l'inflation sur l'économie internationale en particulier sur les économies des pays en développement; un système international caractérisé par des fluctuations sauvages entraînant notamment d'importantes pertes de recettes pour les pays en développement exportateurs de matières premières; la nécessité d'une réforme du système monétaire international pour assurer la participation satisfaisante des pays en développement au processus de prise de décisions dans ce domaine, afin qu'il réponde mieux aux besoins des pays en développement; enfin, la dette extérieure croissante des pays en développement.

10. Le Bureau a réaffirmé la nécessité de tenir compte de la situation à laquelle ont à faire face les pays dont les territoires demeurent sous domination coloniale afin d'envisager des mesures pour soutenir la juste cause de leur libération nationale et la défense de leurs ressources. Le Bureau a réaffirmé le droit de ces pays à réparation pour les pertes subies au cours de la lutte contre l'occupation coloniale, le sionisme, la discrimination raciale et l'apartheid.

11. Le Bureau a réaffirmé son soutien et sa solidarité avec tous les pays en développement dans leurs efforts pour exercer leur droit à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles.

/...

12. Compte tenu de la détérioration dramatique de la situation économique des pays en développement, le Bureau a considéré avec une profonde inquiétude l'absence de réaction positive de la part de bien des pays développés aux propositions précises formulées par les pays en développement dans les différentes instances où se déroulent des négociations sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international, malgré la souplesse dont les pays en développement ont fait preuve au cours de ces négociations. Le Bureau a faite sienne la décision de l'Assemblée générale selon laquelle ces négociations devraient se dérouler dans le cadre du système des Nations Unies.

13. Le Bureau a déploré que les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale soient bien inférieurs aux objectifs convenus.

14. Le Bureau a exprimé sa vive déception devant l'échec de la deuxième réunion de négociation sur le Fonds commun. Il a répété en particulier que le Fonds commun devait être considéré comme l'instrument clef pour la réalisation des objectifs du programme intégré pour les produits de base contenu dans la résolution 93 (IV) de la CNUCED. Il a noté que le refus par certains pays développés d'admettre des éléments essentiels du Fonds commun avait conduit les négociations à l'impasse. Le Bureau, en conséquence, a lancé un appel à ces pays développés pour qu'ils reconsidèrent leur position et fassent preuve de la souplesse nécessaire pour permettre aux négociations de reprendre rapidement et d'aboutir.

15. Le Bureau a aussi vivement déploré l'absence de progrès dans l'application du Programme intégré pour les produits de base en ce qui concerne les produits pris individuellement. Il a noté que la date limite de février 1978 fixée dans la résolution 93 (IV) pour la fin des réunions préparatoires sur les différents produits ne faisant pas l'objet d'un accord, avait été dépassée sans que l'on ait terminé les réunions préparatoires pour les 18 produits sélectionnés à Nairobi, à l'exception d'un seul, le caoutchouc naturel. Alors que les pays n'ont cessé d'affirmer leur volonté de coopérer pour prévenir des fluctuations excessives des prix des produits de base sur les marchés, cette intervention ne s'est pas matérialisée dans les réunions tenues jusqu'ici sur les différents produits. Les continuelles tergiversations aux réunions risquent véritablement de briser l'élan du Programme intégré pour les produits de base et de faire de ce programme un nouvel exemple d'effort stérile dans le domaine des produits de base.

16. Le Bureau a lancé un appel à tous les pays développés pour qu'ils prennent des mesures permettant l'application rapide de l'ensemble du Programme intégré pour les produits de base.

17. Le Bureau a passé en revue les résultats de la réunion ministérielle du Conseil du commerce et du développement sur l'endettement tenue en mars 1978 et a pris acte du consensus de la communauté internationale tendant à considérer l'endettement des pays en développement dans le contexte de leurs besoins de développement et d'un transfert de ressources additionnelles. Toutefois, le Bureau s'est déclaré préoccupé par le fait que les pays en développement continuent

/...

à souffrir d'une dette écrasante, notamment les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays les plus gravement touchés, et a estimé que les pays développés devraient faire un effort conscient pour résoudre ce problème persistant. A cet égard, le Bureau a pris acte avec satisfaction des mesures prises par certains pays développés pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement.

18. Le Bureau a regretté le retard dans la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée de l'ONU et a invité instamment toutes les parties intéressées à faire le maximum pour amener les négociations à bon terme dans les meilleurs délais.

19. Le Bureau a noté avec satisfaction que le Fonds international pour le développement agricole est entré dans sa phase opérationnelle.

20. Le Bureau s'est félicité de la création de la Commission plénière établie en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a toutefois noté avec une vive déception que la première réunion de la Commission sur des questions de fond n'avait pas abouti à des résultats concrets, faute d'une volonté vieille des pays développés, d'entamer la négociation.

21. Le Bureau a rappelé avec satisfaction le rôle primordial joué par le mouvement des non-alignés qui a encouragé l'acceptation des principes d'une coopération technique et économique entre pays en développement comme élément essentiel du nouvel ordre économique international, conformément aux principes de l'autonomie collective. Dans ce contexte, le Bureau s'est félicité de la décision tendant à tenir une conférence des Nations Unies sur la coopération technique à Buenos Aires (Argentine) en août 1978 et a exprimé l'espoir que cette conférence serait couronnée de succès et permettrait l'acceptation de la coopération technique entre pays en développement comme un aspect important de la coopération technique et comme un des moyens principaux de réaliser une autonomie collective des pays en développement.

22. Le Bureau s'est également félicité de la décision prise de tenir une conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement à Vienne (Autriche) en 1979 et a exprimé l'espoir que la conférence s'efforcerait de trouver les voies et moyens d'assurer que les développements les plus récents et les mieux appropriés dans le domaine de la science et de la technologie seraient mis à la disposition des pays en développement, en toute liberté, pour les aider à accélérer le processus de leur développement économique.

23. Le Bureau a invité les pays non alignés à jouer un rôle actif dans les réunions régionales et lors de la Réunion ministérielle des 77 qui se tiendra en Tanzanie, en vue d'harmoniser leurs positions en ce qui concerne les questions qui seront discutées à la cinquième CNUCED.

/...

Rôle des pays non alignés

24. Tenant compte de l'état actuel des négociations économiques internationales; le Bureau a exprimé sa satisfaction en ce qui concerne l'unité continue des pays non alignés et a réaffirmé la nécessité pour le mouvement de maintenir son rôle de catalyseur au sein du Groupe des 77. Le Bureau a prié tous les pays non alignés de renforcer le front commun du Groupe des 77 en ce qui concerne leur légitime demande pour l'instauration prochaine du nouvel ordre économique international. Le Bureau a mis l'accent sur le fait que les pays non alignés devraient continuer à prendre des initiatives et à jouer son rôle au sein du Groupe des 77 pour atteindre cet objectif.

Stratégie internationale de développement pour la troisième Décennie pour le développement dans le cadre du nouvel ordre économique international

25. Le Bureau a rappelé la ferme conviction, exprimée par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés au cours de la cinquième Conférence au sommet, que seule une restructuration des relations économiques internationales permettrait d'apporter une solution durable aux problèmes économiques mondiaux, notamment ceux des pays en développement, et a réaffirmé la nécessité impérieuse d'instaurer le nouvel ordre économique international.

26. Le Bureau a répété la nécessité pour le mouvement des non-alignés de prendre l'initiative en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie pour la troisième Décennie pour le développement, basée sur les principes du nouvel ordre économique international. Le Bureau a par ailleurs rappelé les décisions de sa dernière réunion de créer un groupe de travail des pays non alignés, comprenant des experts désignés par les gouvernements respectifs, afin d'élaborer un schéma en vue de la troisième Décennie pour le développement.

27. Le Bureau a exprimé l'avis que le schéma pour la troisième Décennie pour le développement devait se fonder sur la double base de l'interdépendance globale et de l'autonomie collective des pays en développement.

28. Le Bureau a demandé au Groupe de travail des pays non alignés sur la stratégie pour la troisième Décennie pour le développement de tenir compte du fait que l'objectif fondamental de celle-ci devait être d'accélérer le développement des pays en développement moyennant l'instauration du nouvel ordre économique international. Le Bureau a réaffirmé que les pays en développement étaient les premiers responsables de leur développement.

Il a aussi rappelé que les efforts des seuls pays en développement ne pourraient pas permettre d'atteindre l'objectif souhaité d'un nouvel ordre économique international tant qu'une structure économique extérieure propice ne serait pas instaurée. /Toute tentative d'imposer des priorités globales moyennant des approches alternatives de la coopération internationale pour le développement, telles qu'une prétendue approche globale des "besoins de base", devait être rejetée.7

29. Le Bureau a estimé que toute autre approche alternative, non seulement, aggraverait les distorsions existant dans les relations économiques internationales, mais distrairait l'attention mondiale de la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international. Le Groupe de travail devait envisager des mesures qui non seulement permettraient de restructurer les relations internationales existantes, mais faciliteraient aussi la mise en valeur optimale des ressources des pays en développement pour leur développement, sur la base de besoins et de priorités fixés nationalement.

30. Le Bureau a noté que les pays en développement avaient fait quelques progrès sur le plan de la restauration de leur souveraineté et de leur contrôle sur leurs ressources naturelles. Toute stratégie future de développement international devrait non seulement assurer le parachèvement de ce contrôle mais aussi créer les conditions d'une exploitation fructueuse de ces ressources, en vue d'assurer la création d'une infrastructure adéquate et d'autres conditions permettant d'accélérer le développement économique des pays en développement.

31. Le Bureau a donc décidé que la nouvelle stratégie pour la troisième Décennie pour le développement devait viser les buts fondamentaux suivants :

Premièrement, la nouvelle stratégie devait tendre à assurer l'instauration rapide du nouvel ordre économique international. Tous les pays développés devaient déployer des efforts résolus pour faire preuve d'une plus grande souplesse dans la restructuration des relations économiques existantes.

Deuxièmement, l'esprit de coopération qui semblait se faire jour dans certains domaines des négociations internationales devrait être préservé, renforcé et universalisé.

Troisièmement, la nouvelle stratégie du développement devait reposer sur la présupposition que le processus de développement est indivisible; il fallait éviter de se concentrer sur un secteur particulier des activités de développement par le biais d'approches alternatives de la coopération internationale pour le développement, comme celle axée sur les "besoins fondamentaux" de l'approche globale.

Toute ingérence extérieure dans le processus intérieur, social, économique et politique, des pays en développement n'est pas seulement indésirable mais contre-indiquée.

Quatrièmement, la coopération mutuelle entre pays en développement pour assurer leur autonomie collective non seulement mettrait fin à leur dépendance économique à l'égard des pays développés mais renforcerait et consoliderait leur pouvoir de négociation collectif dans les négociations internationales.

32. Parmi les facteurs essentiels de la nouvelle stratégie, le Bureau a souligné l'importance spéciale des points suivants :

/...

- a) Amélioration des positions et intensification de la participation des pays en développement dans le commerce international.
- b) Promotion de l'industrialisation des pays en développement par la mise en valeur optimale des ressources existantes et la coopération scientifique et technologique en vue d'améliorer leur participation à la production industrielle mondiale.
- c) Contrôle effectif sur le capital étranger et, notamment, sur les activités des sociétés transnationales, conformément aux lois et aux règlements nationaux, et aux plans et priorités de développement des pays en développement.
- d) Développement notable de la production agricole des pays en développement.
- e) Augmentation du flux des ressources financières en termes réels, de façon prévisible, continue, stable et sans conditions, vers les pays en développement.
- f) Restructuration du système monétaire international pour qu'il réponde mieux aux besoins des pays en développement.
- g) Augmentation de la capacité technologique des pays en développement, notamment par l'utilisation des ressources nationales et par l'accès garanti aux technologies de pointe.
- h) Contribution à la promotion du développement individuel et collectif des pays en développement grâce à des programmes de coopération économique mutuelle.
- i) Élimination du colonialisme, du néo-colonialisme, du sionisme, de l'apartheid et des autres formes de discrimination raciale, qui s'avèrent d'importants obstacles au développement des pays en développement.

33. Le Bureau a exprimé l'espoir que le Groupe de travail des experts puisse se réunir prochainement pour soumettre, si possible, son rapport préliminaire à la Conférence ministérielle de Belgrade, devant se tenir en juillet 1978.

Autonomie collective

34. Le Bureau a souligné l'importance de la coopération économique entre pays en développement pour promouvoir le développement de ces pays et en tant que stratégie pour mettre en place la puissance économique de contrepois qui permettra de renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement au cours des négociations sur l'instauration du nouvel ordre économique international.

35. Le Bureau a rappelé que le besoin le plus urgent était de développer une volonté commune et de mettre en place des mécanismes adéquats pour utiliser pleinement la complémentarité des ressources et des capacités existant dans les pays non alignés et les autres pays en développement, dans leur intérêt et pour leur progrès collectif. Le Bureau a aussi souligné l'importance d'examiner les possibilités de favoriser des accords de complémentarité industrielle entre pays en développement, basés sur la mise en valeur de leurs différentes ressources naturelles.

/...

36. Le Bureau a noté avec satisfaction que, depuis sa dernière réunion, les pays non alignés avaient enregistré, en dépit d'innombrables obstacles, des progrès encourageants vers la promotion de leur indépendance économique et l'élargissement de la coopération économique entre eux.

37. Ces efforts et ces succès ont créé des conditions plus favorables permettant aux pays non alignés de consolider leur autonomie individuelle et collective. Le Bureau a insisté sur la nécessité permanente pour tous les pays non alignés de resserrer leur unité et leur solidarité, et de déployer de plus grands efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action pour la coopération économique de Colombo. A cet égard, le Bureau a préconisé la création, en tant que de besoin, de nouvelles associations de producteurs et le renforcement des associations existantes.

Application des rapports des pays coordonnateurs concernant le Programme d'action pour la coopération économique de Colombo entre pays non alignés et autres pays en développement

38. Le Bureau a passé en revue l'application du Programme d'action pour la coopération économique adopté à Colombo selon le modèle défini à la réunion de New Delhi et a noté que des progrès avaient été accomplis vers la concrétisation des décisions prises à Colombo dans les domaines ci-après :

a) Matières premières (pays coordonnateurs : Panama, Algérie, Pérou, Sénégal, Indonésie, Iraq, Cameroun, Cuba, Afghanistan)

39. Le Bureau a noté avec satisfaction que, conformément à la décision prise lors de sa dernière réunion, une Conférence de plénipotentiaires des Etats membres du Groupe des 77 s'est tenue à Genève du 5 au 7 avril 1978. La Conférence a adopté une résolution établissant un "Conseil d'association de pays en développement producteurs-exportateurs de matières premières" ainsi que le statut de ce Conseil.

40. Le Bureau a invité instamment tous les gouvernements membres des associations de producteurs dont la liste figure à l'annexe du statut à prendre les mesures nécessaires pour permettre à ces associations de satisfaire le plus vite possible aux conditions d'entrée en vigueur du statut telles qu'elles sont définies dans les dispositions pertinentes de celui-ci.

b) Commerce (pays coordonnateurs : Afghanistan et Guyane)

41. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs et, dans le contexte de la décision prise à sa dernière réunion concernant l'étude des possibilités d'élargissement des fonctions du Centre d'information commerciale proposé dans le projet PACE/CTI de Georgetown, s'est félicité de l'établissement d'une cellule d'information commerciale dans le cadre du projet.

42. Le Bureau a invité instamment tous les pays non alignés et les autres pays en développement à assurer la coopération des agences nationales, sous-régionales et régionales de promotion du commerce.

/...

43. Le Bureau a pris note des préparatifs entrepris dans le cadre du projet PACE/CTI de Georgetown en vue de convoquer une réunion de représentants d'organisations commerciales d'Etat et de ministères du commerce extérieurs conformément à la décision pertinente de la Conférence au sommet de Colombo et a invité les pays non alignés et les autres pays en développement à participer pleinement à la réunion proposée en vue d'assurer la création d'un système approprié de coopération entre ces organisations.

44. Le Bureau a noté que l'étude sur des moyens appropriés pour utiliser au mieux les ressources complémentaires compte tenu des richesses et des capacités industrielles et technologiques soit présentée par l'Inde à la prochaine Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés pour que cette conférence puisse prendre les mesures nécessaires.

c) Coopération monétaire et financière (pays coordonnateurs : Inde, Indonésie, Sri Lanka, Pérou, Cuba, Yougoslavie)

45. Le Bureau a passé en revue le rapport des pays coordonnateurs et a noté avec satisfaction que les pays coordonnateurs se sont réunis à Belgrade en juin-juillet 1977 et qu'une réunion du Groupe de travail pour la promotion de la coopération entre les banques centrales des pays non alignés et les autres pays en développement s'est tenue à Belgrade en janvier 1978.

46. Sur la base de la recommandation des pays coordonnateurs dans ce domaine, le Bureau a décidé :

- i) D'inviter les pays non alignés intéressés à accueillir la réunion des représentants des ministères des finances et des banques centrales, conformément au mandat conféré par le sommet de Colombo et la réunion des gouverneurs des banques centrales proposée par le Groupe de travail sur la coopération entre les banques centrales des pays non alignés et autres pays en développement;
- ii) D'amener la réunion à déterminer les causes du retard dans l'application des décisions de Colombo dans le domaine monétaire et financier et de définir les mesures à prendre pour garantir la réalisation la plus rapide et efficace possible de ces objectifs, y compris l'application des conclusions de la première réunion qui s'est tenue à Belgrade;
- iii) D'accélérer la rédaction des rapports que les coordonnateurs sont en train de préparer dans le domaine monétaire et financier;
- iv) D'inviter tous les pays non alignés à signer et à ratifier le statut du Fonds de solidarité pour le développement économique et social des pays non alignés afin qu'il puisse devenir opérationnel à une date rapprochée;
- v) D'inviter les pays coordonnateurs en consultation avec le Gouvernement du Koweït à explorer les moyens d'accélérer le début des opérations du Fonds et de faire des recommandations appropriées à la prochaine Conférence ministérielle des pays non alignés.

/...

d) Industrialisation (pays coordonnateurs : Guyane, Afghanistan)

47. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs.

47 bis. Le Bureau a salué les progrès réalisés dans l'application du projet interrégional sur la coopération entre pays en développement dans le domaine des produits pharmaceutiques et a invité les pays non alignés et les autres pays en développement à coopérer afin d'assurer le succès du projet.

48. Le Bureau a décidé d'intensifier les activités prévues dans d'autres secteurs industriels tels que les engrais et les pesticides, la transformation des produits alimentaires et les dérivés du sucre et leur production en vue de présenter un rapport intérimaire à une date rapprochée.

e) Pêcheries (pays coordonnateurs : Cuba, Libye, Maroc et Somalie)

49. Le Bureau a passé en revue le rapport des pays coordonnateurs et a pris note avec satisfaction des résultats de la réunion d'experts des pays non alignés et d'autres pays en développement, tenue à La Havane en novembre 1977. Le Bureau se fondant sur les recommandations de cette réunion a décidé :

- i) D'exhorter les pays non alignés et les autres pays en développement à prendre des mesures en vue de mettre en application les décisions et les recommandations de la réunion d'experts;
- ii) D'exhorter les pays coordonnateurs à organiser des réunions périodiques à l'échelon des experts de tous les pays non alignés et autres pays en développement intéressés, afin de favoriser une action dans les domaines déterminés à la réunion de La Havane susmentionnée;
- iii) De demander aux pays coordonnateurs de convoquer des réunions de pays non alignés et d'autres pays en développement pendant les sessions du Comité de la FAO sur les pêcheries, en vue de leur permettre de coordonner leurs positions et de passer en revue, selon que de besoin, leurs activités dans ce domaine.

f) Transports (pays coordonnateurs : Guyane, Afghanistan)

50. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs.

- i) Il a renouvelé son appel à tous les pays non alignés et à d'autres pays en développement pour qu'ils signent et ratifient le plus vite possible la Convention sur le code de conduite des conférences maritimes;
- ii) Le Bureau a noté que l'étude sur l'évolution des services de transports maritimes entre les pays en développement avait été transmise à tous les pays non alignés et à d'autres pays en développement et a noté en outre que pour la deuxième phase d'activités en ce domaine, une étude était

/...

entreprise sur le volume et la direction des courants d'échanges entre les pays non alignés et d'autres pays en développement au cours des dix prochaines années, dans le cadre du projet du PACE/CTI de Georgetown.

- iii) Le Bureau a aussi pris note des études préliminaires entreprises dans le cadre du projet du PACE/CTI sur la faisabilité de la création d'un fonds international de développement des transports maritimes destiné à financer l'acquisition de navires par des pays en développement et la création d'un institut maritime international pour la formation de personnel de pays en développement dans le domaine de la gestion maritime. Il a instamment invité les pays coordonnateurs à activer la mise au point de ces études afin qu'elles puissent être communiquées aux pays non alignés.

g) Télécommunications (pays coordonnateur : Cameroun)

51. Le Bureau a pris note du rapport présenté par le pays coordonnateur sur cette question et demandé à tous les pays non alignés d'étudier les propositions contenues dans le rapport et de transmettre prochainement leurs vues au pays coordonnateur. Le Bureau a recommandé à la prochaine Conférence ministérielle de poursuivre l'action tendant à encourager la coopération dans ce domaine, selon les modalités définies dans le rapport du pays coordonnateur.

52. Dans ce contexte, le Bureau a également pris note des importantes recommandations formulées dans ce domaine par le pays coordonnateur du pool d'agences de presse, la Commission sur la coopération des organismes de radiodiffusion et le Conseil intergouvernemental sur la coordination de l'information et les mass media. Il a recommandé que la Conférence ministérielle de Belgrade exhorte les pays non alignés à appuyer et à mettre en application des recommandations, notamment en ce qui concerne :

- a) Des améliorations des installations de télécommunications par l'établissement de communications par satellites, de stations au sol ou d'autres moyens destinés à faciliter et à accélérer les échanges,

- b) L'octroi de subventions à des agences de presse pour la prise en charge des frais de télex jusqu'à concurrence de 50 p. 100 au moins dans les pays non alignés, et

- c) La prochaine introduction de tarifs de faveur pour la transmission mutuelle directe d'informations.

h) Assurance

53. Le Bureau a pris note des informations communiquées par l'Algérie selon lesquelles, conformément à la décision prise à sa dernière réunion à New Delhi, une réunion des représentants des organismes d'assurances des pays non alignés a été tenue à Alger en mai 1978. Il a invité le pays hôte à présenter les documents finaux adoptés à cette réunion à la prochaine Conférence ministérielle des pays non alignés pour examen et pour que des nouvelles mesures soient prises.

/...

i) Entreprises publiques

54. Le Bureau a noté avec satisfaction que, conformément à la décision prise à sa dernière réunion à New Delhi, un nombre suffisant de pays a adhéré en les ratifiant aux statuts du Centre international pour la gestion des entreprises publiques dans les pays en développement à Lubljiana (Yougoslavie) ce qui permet de réunir les conditions nécessaires à la convocation de la Conférence générale en juillet 1978.

Le Bureau a invité tous les pays non alignés et tous les autres pays en développement intéressés qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer en les ratifiant aux statuts du Centre international pour la gestion des entreprises publiques à une date rapprochée.

j) Santé (pays coordonnateur : Cuba)

55. Le Bureau a pris note du rapport du pays coordonnateur dans ce domaine et a décidé :

i) D'appuyer le Programme d'action adopté à la réunion tenue à Genève en mai 1978, à laquelle participaient les Ministres de la santé et les représentants des pays non alignés et des autres pays en développement intéressés, notamment les recommandations concernant le renforcement de la capacité des nations de définir leurs problèmes de santé en faisant le point de la situation actuelle pour pouvoir établir des politiques nationales de santé et définir les priorités dans ce domaine, la promotion de la formation et l'avancement des professionnels, des techniciens et des ouvriers qualifiés, l'organisation d'une information statistique et la promotion de la recherche, des soins médicaux intégrés et des programmes de santé portant sur les soins pédiatriques; enfin, la réglementation de la production, des importations, de la commercialisation et de la distribution des médicaments en fonction des besoins réels de la population;

ii) Le Bureau a recommandé en outre que les pays non alignés et les autres pays en développement fassent en sorte que le sixième programme de travail de l'OMS couvrant la période 1978-1983 prévoie des ressources adéquates pour la promotion de la santé dans les pays en développement et notamment l'application du Programme d'action.

k) Coopération technique et services de consultants (pays coordonnateurs : Inde, Panama)

56. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs dans ce domaine et a recommandé que :

i) Tous les pays non alignés et les autres pays en développement devraient participer activement à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement qui doit se tenir en Argentine en août 1978, au niveau ministériel;

/...

- ii) Tous les pays non alignés et les autres pays en développement, compte tenu du fait que la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement est essentiellement de la responsabilité de ces pays devraient se réunir à un moment approprié pour coordonner leur position, sur les questions qui seront examinées à cette conférence.

57. Le Bureau a noté que, conformément à la décision de sa dernière réunion, la réunion d'experts des sociétés nationales de consultants de tous les pays en développement se tiendrait en Inde à la fin de 1978.

Dans ce contexte, le Bureau a invité les pays non alignés et les autres pays en développement à communiquer au pays hôte une liste concise des organisations de consultants de leurs pays qui souhaiteraient participer à cette réunion.

1) Développement scientifique et technique (pays coordonnateurs : Algérie, Inde, Pérou, Somalie et Yougoslavie)

58. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs, s'est félicité de l'offre de l'Inde d'accueillir le Centre de la science et de la technique des pays non alignés et a recommandé que la prochaine Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés approuve l'installation du Centre en Inde. Le Bureau a ensuite recommandé au pays hôte de réunir à une date rapprochée une conférence de plénipotentiaires pour approuver les statuts du Centre.

59. Le Bureau a ensuite pris note qu'une réunion des pays coordonnateurs dans le domaine de la science et de la technique se tiendrait à New Delhi (Inde) du 19 au 21 juin 1978 en vue de préparer la réunion du Groupe de travail inter-gouvernemental sur l'application des techniques appropriées.

m) Emploi et développement des ressources humaines (pays coordonnateurs : Tunisie, Sri Lanka et Panama)

60. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs dans ce domaine.

61. Le Bureau de coordination a ensuite pris note avec satisfaction du rapport de la "Première Conférence des Ministres du travail des pays non alignés et des autres pays en développement" qui s'est tenue à Tunis en avril 1978.

62. Le Bureau a recommandé que la Conférence ministérielle des pays non alignés prenne les mesures appropriées pour faciliter l'application rapide des résultats de la Conférence de Tunis. Le Bureau a constaté que les pays coordonnateurs dans ce domaine ont été chargés par la Conférence ministérielle de Tunis de donner suite à cette application, en particulier au programme d'action, et d'informer les pays non alignés et les autres pays en développement de l'évolution des progrès accomplis.

63. Le Bureau a pris note de la décision de la Conférence de Tunis, à savoir que les pays coordonnateurs présentent le Programme d'action à la soixante-cinquième session de la Conférence internationale du Travail et à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement qui se tiendra à Buenos Aires du 30 août au 12 novembre 1978. A cet égard, le Bureau a recommandé aux pays non alignés et aux autres pays en développement de s'assurer que les décisions qu'adoptera la Conférence de Buenos Aires s'inspireront des parties pertinentes du Programme d'action.

n) Rôle des femmes dans le développement

64. Le Bureau a pris note du rapport présenté à ce sujet. Il a réitéré les recommandations faites à sa dernière réunion, savoir que les pays suivants soient désignés comme pays coordonnateurs : Angola, Cuba, Inde, Iraq, Jamaïque, Libéria, République-Unie du Cameroun, Yougoslavie et tout autre pays intéressé.

65. Le Bureau s'est félicité de l'offre de l'Iraq d'accueillir la Conférence sur le rôle des femmes dans le développement, au printemps 1979, et a recommandé à la prochaine Conférence ministérielle d'accepter cette offre. Le Bureau s'est ensuite félicité de l'offre de l'Iraq d'accueillir la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence sur le rôle des femmes dans le développement, qui se tiendra du 3 au 5 juin 1978.

66. Le Bureau a par conséquent décidé :

- i) Que la participation au Comité préparatoire se ferait au niveau des experts et des fonctionnaires;
- ii) Que le Comité préparatoire établirait l'ordre du jour de la Conférence sur le rôle des femmes et tout autre document préparatoire nécessaire;
- iii) Que le système de recherche et d'information se chargerait en priorité d'appliquer les décisions de la réunion du Bureau de New Delhi, en vue de contribuer à la préparation de la Conférence sur le rôle des femmes dans le développement;
- iv) Que le rapport du Comité préparatoire serait présenté à la prochaine Conférence ministérielle des pays non alignés pour action ultérieure.
- o) Système de recherche et d'information (pays coordonnateurs : Inde, Pérou, Sri Lanka, Tunisie, Yougoslavie)

67. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs et a décidé :

- i) D'organiser prochainement, si possible avant la prochaine Conférence ministérielle, la réunion du Groupe d'experts du système prévu à la réunion du Bureau de New Delhi;

/...

- ii) D'inviter les pays non alignés intéressés à accueillir une réunion du groupe d'experts;
- iii) De terminer avant la fin de 1978 l'étude sur l'intégration des femmes dans le développement;
- iv) De prier la réunion du Groupe d'experts de proposer également aux pays non alignés et aux autres pays en développement d'autres questions d'intérêt en vue de permettre à la prochaine réunion ministérielle du Bureau de sélectionner toutes les questions d'intérêt vital pour les pays en développement;
- v) De demander aux pays non alignés et aux autres pays en développement de désigner les institutions et les experts qui participeront au Groupe d'experts du Système, de manière à élargir le domaine de la coopération.

67 bis. Le Bureau a pris note de la proposition du Sri Lanka concernant les clauses d'un système d'information coordonné en ce qui concerne la tendance des prix et la fourniture de produits de base clefs pour le commerce international des pays non alignés et des autres pays en développement. Il a également noté que le Sri Lanka présenterait un document de travail relatif à sa proposition pour qu'il soit examiné à la Conférence ministérielle de Belgrade en juillet 1978.

p) Tourisme (pays coordonnateurs : Chypre, Maroc, Tunisie, République-Unie du Cameroun)

68. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs et du Programme d'action pour la coopération dans le tourisme entre pays alignés et autres pays en développement, qui figurent en annexe au présent rapport.

69. Le Bureau a décidé de transmettre le Programme d'action à la prochaine Conférence ministérielle des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, pour action ultérieure.

70. Le Bureau a demandé aux pays coordonnateurs de distribuer aussitôt que possible avant la Conférence de Belgrade le Programme d'action à tous les pays non alignés et à tous les autres pays en développement.

71. Le Bureau a invité les pays non alignés intéressés à accueillir la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux qui a pour but de proposer les modalités pratiques relatives à la concrétisation du Programme d'action. Le Bureau a pensé que cette réunion devrait se tenir aussitôt que possible, avant la sixième Conférence au sommet.

q) Sociétés transnationales (pays coordonnateurs : Algérie et Cuba)

72. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs sur cette question.

/...

73. Le Bureau a constaté que sur les 20 pays non alignés qui ont signé les Statuts du Centre d'information sur les sociétés transnationales, jusqu'à présent trois d'entre eux les avaient ratifiés. Le Bureau a donc lancé un appel à tous les pays non alignés pour qu'ils signent et ratifient les statuts afin de permettre au Centre de devenir bientôt opérationnel.

74. Le Bureau a suggéré aux pays coordonnateurs d'étudier les voies et moyens d'accélérer le démarrage des travaux du Centre et de faire les recommandations opportunes à la prochaine Conférence ministérielle des pays non alignés.

r) Sports (pays coordonnateurs : Algérie et Cuba)

75. Le Bureau a noté qu'une réunion d'experts devait se tenir en Algérie les 19 et 20 mai 1978 et a recommandé qu'une décision fondée sur le rapport de cette réunion soit prise à la prochaine Conférence ministérielle des pays non alignés.

s) Coopération internationale pour le développement (pays coordonnateurs : Egypte, Nigéria et Panama)

76. Le Bureau a pris note du rapport des pays coordonnateurs sur cette question et a exprimé sa satisfaction devant l'unité d'action des pays non alignés et d'autres pays en développement, dans les diverses conférences et réunions internationales qui ont eu lieu depuis la réunion du Bureau de New Delhi.

77. Le Bureau a souligné la nécessité de soutenir cette unité d'action lors des futures conférences et réunions par une préparation et une coordination soigneuses des positions adoptées par les pays en développement.

78. Le Bureau a notamment lancé un appel aux pays non alignés et à d'autres pays en développement :

a) Pour qu'ils accélèrent la mise en application prochaine de la résolution adoptée en mars 1978 par la réunion ministérielle du Conseil pour le commerce et le développement en ce qui concerne les problèmes de la dette des pays en développement;

b) Pour qu'ils s'efforcent de parvenir à une plus grande harmonisation de leurs positions lors des réunions préparatoires sur les produits de base et qu'ils continuent à faire pression pour qu'une action soit prochainement entreprise en ce qui concerne les 18 produits de base énumérés dans le Programme intégré pour les produits de base de la résolution 93 (IV) de la CNUCED;

c) Pour qu'ils maintiennent leur solidarité sur les principaux éléments du Fonds commun qui constitue la clef de la mise en application du Programme intégré sur les matières premières;

/...

d) Pour qu'ils coordonnent leur position afin d'adopter une action commune en vue d'une prochaine reprise des négociations sur la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée des Nations Unies;

e) Pour qu'ils oeuvrent à la mobilisation des ressources techniques et financières appropriées en vue de l'application du plan d'action de la Décennie des transports et des communications en Afrique, conformément à la résolution 32/160 de l'Assemblée générale des Nations Unies;

f) Pour qu'ils organisent des réunions préparatoires en vue de définir soigneusement la position des pays non alignés et des autres pays en développement à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement qui doit se tenir à Buenos Aires en août/septembre 1978, à la Conférence des Nations Unies sur le code international de conduite sur le transfert de la technologie, prévue à Genève en octobre/novembre 1978, à la Conférence des Nations Unies sur l'utilisation de la science et de la technique pour le développement, qui doit se tenir à Vienne en 1979 et à la troisième Conférence générale de l'ONUDI qui doit se tenir à New Delhi en 1980.

79. Le Bureau a recommandé que la prochaine conférence ministérielle des pays non alignés, à Belgrade, passe en revue le travail préparatoire à la Vème CNUCED qui a déjà été entrepris par les représentants des pays non alignés et d'autres pays en développement à Genève.

80. Il a en outre recommandé que la prochaine Conférence de Belgrade étudie la stratégie que les pays non alignés et d'autres pays en développement devront adopter à la prochaine session du Comité plénier créé en vertu de la résolution 32/74 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

81. Le Bureau a réaffirmé sa conviction de la nécessité urgente de mettre fin au colonialisme, au néo-colonialisme, au sionisme, à la discrimination raciale, à l'apartheid, à l'agression et à l'occupation étrangères, qui constituent les principaux obstacles à l'évolution des pays en développement. C'est pourquoi, il faudrait intensifier l'aide apportée pour soutenir la lutte de libération des peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe et de la Palestine. A cet égard, de plus grands efforts devraient être consentis par tous les pays non alignés pour contribuer au Fonds des non-alignés pour la libération de l'Afrique australe.

82. Le Bureau a lancé un appel à tous les pays non alignés pour qu'ils prennent des mesures concrètes en vue de l'application du programme d'action pour la coopération économique. On a constaté que, jusqu'à présent, les progrès avaient été lents et qu'ils étaient maintenant en train de prendre l'élan souhaité. C'est pourquoi, le Bureau a lancé un appel pour que la prochaine réunion ministérielle de Belgrade procède à une évaluation critique de l'ensemble des progrès réalisés jusque-là en ce qui concerne la mise en application des décisions de la Conférence au sommet de Colombo afin de déterminer quels sont les facteurs qui entravent une rapide mise en application du programme d'action et de trouver les voies et moyens d'éliminer ces obstacles.

/...

83. Le Bureau a décidé que le rapport des pays coordonnateurs et les autres documents mentionnés dans le communiqué seraient transmis séparément à tous les pays non alignés.

84. Le Bureau a constaté que certains pays avaient manifesté leur intérêt pour agir en qualité de pays coordonnateurs dans certains domaines particuliers du programme d'action. Le Bureau a donc recommandé à la prochaine Conférence ministérielle d'examiner la question de leur insertion formelle dans la liste des pays coordonnateurs dans les domaines d'activités pertinents.

85. Le Bureau a réaffirmé que les pays chargés de la tâche de coordonnateurs dans différents domaines, s'occupaient des actions de lancement, de contrôle et de la suite à donner dans leurs différents domaines d'activités.

t) Pays sans littoral

86. Le Bureau a manifesté sa profonde préoccupation devant l'absence continue de progrès dans les négociations sur le droit de la mer, y compris la sauvegarde des droits et des intérêts légitimes des pays sans littoral. Le Bureau a reconnu que, outre les problèmes auxquels se trouvent confrontés tous les pays en développement, les pays sans littoral devaient supporter un fardeau supplémentaire du fait qu'ils doivent prélever sur leurs maigres ressources pour faire face aux frais de transport découlant du refus de leur accorder le droit de transiter librement à la mer et de la mer. Le Bureau a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils accordent à ces pays l'aide dont ils ont besoin.

87. Le Bureau a en outre instamment prié les pays non alignés et d'autres pays en développement de travailler dans un esprit d'autonomie collective et de coopération mutuelle, et d'harmoniser leurs positions en ce qui concerne les questions examinées par la Conférence sur le droit de la mer.

REUNIONS FUTURES DES PAYS NON ALIGNES

88. Le Bureau a accueilli chaleureusement l'invitation du Gouvernement du Mozambique de tenir une réunion extraordinaire du Bureau au niveau ministériel à Maputo. Reconnaissant l'importance de la situation qui règne en Afrique australe et ayant présente à l'esprit la préoccupation constante du Mouvement des non-alignés dans la lutte pour la libération politique du continent africain, le Bureau a estimé que cette réunion fournirait une occasion unique de renforcer la solidarité avec les mouvements de libération nationale qui luttent pour leur liberté et leur indépendance nationale de même que sur la solidarité avec les Etats de la ligne du front pour l'agression constante dont ils font l'objet de la part du régime raciste et colonial.

Les membres du Bureau ont chargé leurs représentants permanents aux Nations Unies, avec l'accord du Gouvernement du Mozambique, de choisir la date la plus appropriée pour tenir cette réunion extraordinaire.

Le Bureau a noté que Sri Lanka accueillera sa dernière réunion ministérielle avant le sommet de La Havane.

Le Bureau a souligné en particulier la nécessité pour tous les pays non alignés d'apporter leur pleine et active contribution en vue du succès de la prochaine Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Belgrade qui devrait inter alia réaffirmer et préciser davantage, conformément aux décisions de la cinquième Conférence au sommet de Colombo, le rôle du Mouvement non aligné en tant que facteur universel indépendant dans la lutte contre le colonialisme et pour le nouveau système de relations politiques et économiques dans le monde et de formuler des lignes d'action précises à cet égard; de renforcer davantage l'unité et la solidarité des pays non alignés; de promouvoir la coopération mutuelle sur la base du plus grand dénominateur commun; de faire des préparatifs adéquats en vue du succès de la sixième Conférence des pays non alignés de La Havane.

Le Bureau a pris note avec satisfaction de l'information communiquée par la délégation yougoslave sur les préparatifs faits jusqu'ici par les pays hôtes en vue de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés et la fourniture de conditions et de facilités adéquates pour assurer la réussite de cette importante réunion des pays non alignés à Belgrade. Le Bureau a décidé de transmettre cette information à tous les pays non alignés.

Le Bureau a confirmé sa décision antérieure de tenir la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés à Belgrade du 25 au 29 juillet 1978 et a donné des instructions au Bureau de coordination à New York, réuni au niveau des ambassadeurs et des représentants officiels, de commencer aussitôt que possible des nouveaux préparatifs en vue de la Conférence. A cette fin et conformément à la pratique du Bureau, ses délibérations seront ouvertes à tous les pays non alignés et l'une des priorités sera d'établir l'ordre du jour de la Conférence. Le Bureau de coordination au niveau des ambassadeurs et de représentants officiels se réunira à Belgrade du 22 au 24 juillet 1978 avant la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés.